

**2022**

**La ferme de L'Hôtellerie à  
Froyennes 1661-1968**



**Willy Janssens**

## Présentation

La « Cense » de *L'Hôtellerie* est un domaine agricole dont l'origine remonte au moyen-âge, successivement propriété de l'abbaye de Saint Martin, de l'Hôpital Notre-Dame et de la Commission des Hospices civils de Tournai.

La ferme a connu la peste de 1668, elle a souffert des campagnes militaires lorsque Tournai était assiégé, elle s'est maintenue jusqu'à nos jours. Les fermiers se sont succédés, pendant plusieurs siècles, ils ont donné du travail à plusieurs générations de journaliers.

Pierre Joseph Cousinne est devenu fermier de *L'Hôtellerie* par son mariage avec Marie Angélique Masquelier le 27 août 1759. A ce jour, le bien est toujours occupé par ses descendants.

Très longtemps la ferme a vécu essentiellement au rythme des saisons et des cultures. Vers 1820, Pierre Dominique Cousinne et Sophie Lambelin renouvellent le matériel de la brasserie. Déjà en 1806, Pierre Joseph Cousinne croyait à la rentabilité des brasseries quand, peu avant le mariage, de son fils Charles, il fait l'acquisition, à son intention, d'une maison quai des Salines à Tournai en vue d'y aménager la *Brasserie Saint-Jacques*.

En 1874, Pierre Dominique Cousinne (fils) obtient que la Commission des Hospices lui cède la ferme. Les négociations ont été longues, le prix est élevé. Pierre Dominique Cousinne sait où il va, il réduit la superficie des terres louées et développe la brasserie. Cinq ans plus tard, au mariage de son fils Léon avec Marie Payen, fille du brasseur Amé François Payen à Tournai, la ferme et sa brasserie constituent la dot de l'époux.

La brasserie Cousinne acquiert de nombreux cabarets dans les communes avoisinantes et à Tournai, elle prend de l'importance. Léon Cousinne est reconnu par ses pairs, il est Président du Tribunal de Commerce de Tournai de 1901 à 1905.

Pendant la première guerre mondiale, la brasserie est fermée, elle reprend en 1919 sous la dénomination *Brasserie Georges Cousinne*. Les conditions de vente et de production changent, les brasseurs tournaisiens se réorganisent et se regroupent. La *Brasserie Georges Cousinne* participe au mouvement et s'associe à *La Grande Brasserie Tournaisienne*. Un peu plus tard, elle a un accord commercial avec *La Grande Brasserie du Lion*.

En 1968, Pierre Léon Cousinne cède sa clientèle à la *Brasserie Wielemans* à Forest. Il garde la propriété de la ferme de *L'Hôtellerie* et des cabarets, il valorise le patrimoine familial.

## La ferme de L'Hôtellerie

Selon la chronique de Philippe Mouskes, *L'Hôtellerie* faisait partie du domaine de l'abbaye de Saint Martin au XIII<sup>ème</sup> siècle :

« Accord conclu entre le Seigneur de Mortagne, châtelain de Tournai, et l'évêque de cette ville, au sujet de la contestation qui existait entre le Seigneur précité, d'une part, l'abbaye de Saint Martin, l'hôtellerie de Notre Dame et les habitants de Froyennes, d'autre part, au sujet du pâturage dit *Au Loket*, situé à Froyennes. *Che fu fait, scellé et donné l'an de l'Incarnation M.CC.soixante et dix-sept, el mois de may*<sup>1</sup>».

Quand la ferme est cédée à l'Hôpital Notre-Dame de Tournai, elle prend le nom de « La ferme de l'Hôtellerie »<sup>2</sup>, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.



Porche de la grange

La ferme comporte une brasserie :

« Le registre des délibérations des Consaux de Tournai établit que la brasserie de L'Hôtellerie existe depuis janvier 1672 dans une ferme qui fut à l'abbaye de Saint Martin<sup>3</sup> ».

« En 1707, la ferme était tenue par la veuve de Jean Duriez, le cheptel comprenait 5 chevaux, 12 vaches et 115 moutons<sup>4</sup> ».

A la Révolution, la Commission des Hospices civils de Tournai devient propriétaire du bien.

---

<sup>1</sup> DE REIFFENBERG, *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, tome II, p. cccxiii ; cité par Alphonse WAUTERS dans *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, tome V, Bruxelles, 1877, p.613.

<sup>2</sup> A. VANDENNIEUWENBORG, *Histoire de Froyennes*, 1965, p. 83.

<sup>3</sup> F. DESMONS, *Maire, guide du promeneur*, dans *Revue Tournaisienne*, 1909, p.129.

<sup>4</sup> Archives communales de Froyennes, Tailles (A. VANDENNIEUWENBORG, op.cit. p.90)

## 1. Jean Duriez (1636 -1706) et Nicolas Duriez (1680 -1730)

**Jean Duriez**, décède à Froyennes le 16 novembre 1706, à l'âge de 70 ans. Inhumé dans l'église, la pierre tombale portait l'inscription :

« Ici repose le corps de Jean Duriez Censier de L'Hôtellerie et connétable de la confrérie de Saint Éloi décédé le 16 octobre 1706 âgé de 53 ans. Priez Dieu pour son âme »<sup>5</sup>

Son fils, **Nicolas Florent Duriez**, baptisé à Froyennes le 13 mai 1680, épouse à Ronchin, le 9 juin 1716, Marie Élisabeth Chuffart. Il décède à Froyennes le 24 février 1730.

Nous ne connaissons pas la date du décès de Marie Élisabeth Chuffart<sup>6</sup> nous ne savons pas quand les époux Mullier-Vanlerberghe ont repris la ferme<sup>7</sup>.

## 2. Jean Baptiste Mullier (1692 -1742) et Marie Thérèse Vanlerberghe (1690 -1760)

Le 22 juillet 1719, Marie Thérèse Vanlerberghe née à Mouscron le 8 janvier 1690 épouse, à Wattlelos, Michel Robert Delannoy, baptisé à Tourcoing le 29 septembre 1695. Ils ont un fils : Guillaume François Delannoy, né à Wattlelos le 7 mai 1720. Michel Robert Delannoy décède à Wattlelos le 16 août 1720.

Le 24 octobre 1721, Marie Thérèse Vanlerberghe épouse, en secondes noces, à Wattlelos, Jean Baptiste Mullier<sup>8</sup>, baptisé à Hem le 2 décembre 1692, qui décède à Froyennes le 27 janvier 1742.

Marie Thérèse Vanlerberghe décède à Froyennes le 10 avril 1760. Fermière à L'Hôtellerie, elle est inhumée dans l'église. Son fils, Guillaume François Delannoy lui succède à la tête de la ferme :

« Guillaume François Delannoy doit encore rendre par son bail qui est la première année en 1760, la somme de 111 florins 2 patars un liard à compte des arrérages que devait sa mère<sup>9</sup> »

---

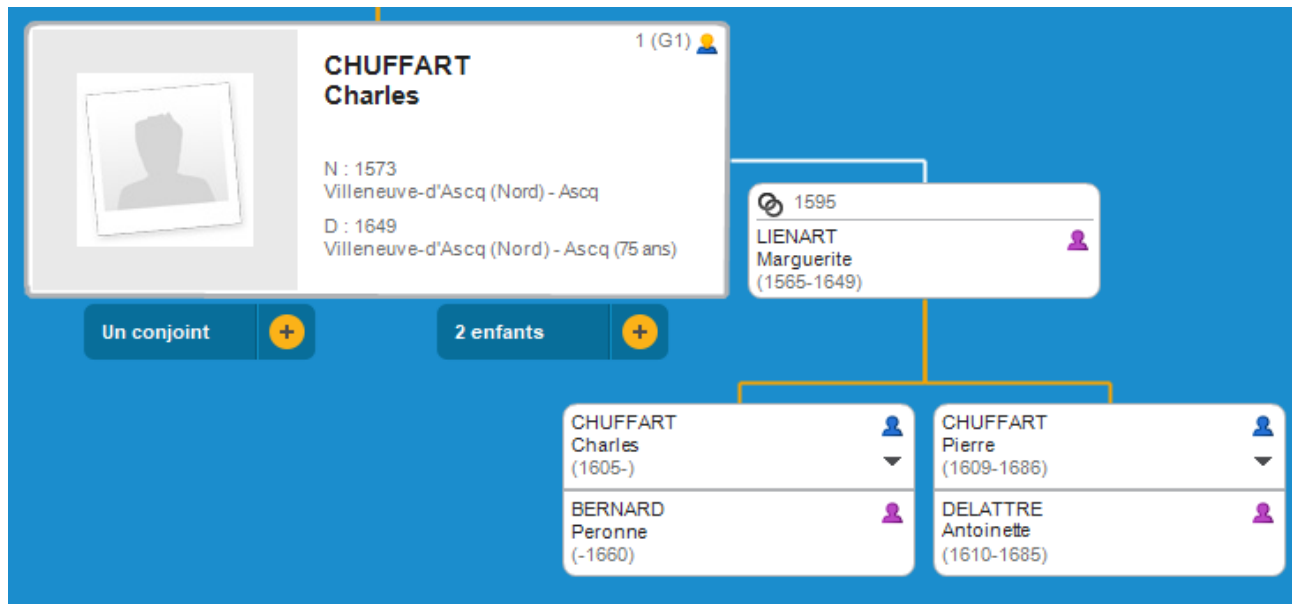
<sup>5</sup> A. VANDENNIEUWENBORG, *Histoire de Froyennes*, Charleroi, 1965, p. 125. Le registre paroissial des décès indique le 16 novembre 1706 pour le décès. **Jean Duriez** avait épousé le 25 février 1669, à Mons-en-Pévèle, Marie Anne Baratte qui décède à Froyennes le 21 novembre 1720.

<sup>6</sup> Marie Élisabeth Chuffart, épouse de Nicolas Duriez, est la petite fille de Charles Chuffart (né en 1605), frère de Pierre Chuffart.

<sup>7</sup> Le 24 mai 1734, par devant le notaire Michel Mazurel à Willems, Catherine Ecrepont veuve de Jean Baptiste Capart et en secondes noces d'Alexis Poutrain, fermière de la cense de Clercant à Warcoing cède à Jean Baptiste Mullier et Marie Thérèse Vanlerberghe, sa femme, laboureurs à Wattlelos le parfait bail de la dite cense à Warcoing (Généanet, généalogie de Xavier Croain).

<sup>8</sup> **Jean Baptiste Mullier**, est le fils de Nicolas Mullier (1646-1713) qui a épousé à Hem, le 1<sup>er</sup> mai 1678 Marie Marguerite Chuffart (1650-1722), fille de Pierre Chuffart (1609-1686), Bailli de Lannoy et d'Antoinette Delattre (1610-1685).

<sup>9</sup> Archives de la cathédrale de Tournai, *Compte des revenus de l'hôpital Notre Dame pour l'année finie à Noël 1766*.



- 👤 **CHUFFART Charles - (J 1573 - Villeneuve-d'Ascq / 1649 - Villeneuve-d'Ascq)**
- .. (1595 - Villeneuve-d'Ascq) **LIENART Marguerite - (J 1565 - Villeneuve-d'Ascq / 1649 - Villeneuve-d'Ascq)**
  - .. 👤 **CHUFFART Charles - (30 avril 1605 - / -)**
    - .. (-) **BERNARD Peronne - (- / 1660 - Villeneuve-d'Ascq)**
      - .. 👤 **CHUFFART Hippolyte - (1636 - Villeneuve-d'Ascq / 24 février 1716 - Ronchin)**
        - .. (-) **LEMESRE Élisabeth - (1641 - / 28 mai 1713 - Ronchin)**
          - .. 👤 **CHUFFART Marie Élisabeth - (- / -)**
            - ..... (9 juin 1716 - Ronchin) **DURIEZ Nicolas Florent - Fermier (13 mai 1680 - Froyennes / 24 février 1730 - Froyennes)**
    - .. 👤 **CHUFFART Pierre - (28 août 1609 - Villeneuve-d'Ascq / 22 juin 1686 - Hem)**
    - .. (-) **DELATTRE Antoinette - (1610 - Lannoy / 18 février 1685 - Hem)**
      - .. 👤 **CHUFFART Marie Marguerite - (1650 - / 25 juin 1722 - Hem)**
        - .. (1 mai 1678 - Nieppe) **MULLIER Nicolas - (1646 - / 20 août 1713 - Hem)**
          - .. 👤 **MULLIER Jean Baptiste - (2 décembre 1692 - Hem / 27 janvier 1742 - Froyennes)**
            - ..... (24 octobre 1721 - Wattrelos) **VANLERBERGHE Marie Thérèse - (8 janvier 1690 - Mouscron / 10 avril 1760 - Froyennes)**

### 3. Guillaume François Delannoy (1720-1769) et Marie Angélique Masquelier (1734-1807)

Le 23 mai 1758, Guillaume François Delannoy épouse à Lesquin Marie Louise Bernard qui décède à Froyennes le 18 juin de la même année.

Le 17 août 1759, Guillaume François Delannoy, né à Wattrelos, âgé de 39 ans, demeurant à Froyennes épouse, dans cette commune, Marie Angélique Masquelier, née à Annappes (Villeneuve d'Ascq), âgée de 25 ans.

De cette union naissent cinq enfants nés entre 1760 et 1767.

Guillaume François Delannoy, fermier à L'Hôtellerie, décède à Froyennes le 16 juillet 1769, à l'âge de 49 ans.



L'Hôtellerie,  
Carte Ferraris<sup>10</sup>, 1777

La ferme est située le long de la route de Tournai à Templeuve, le chemin qui longe la propriété conduit au centre du village et à l'église. En face de la ferme, chemin vers Marquain.

Aujourd'hui, son adresse est : chaussée de Lannoy, 106.

---

<sup>10</sup> <https://www.kbr.be/fr/projets/la-carte-de-ferraris/>

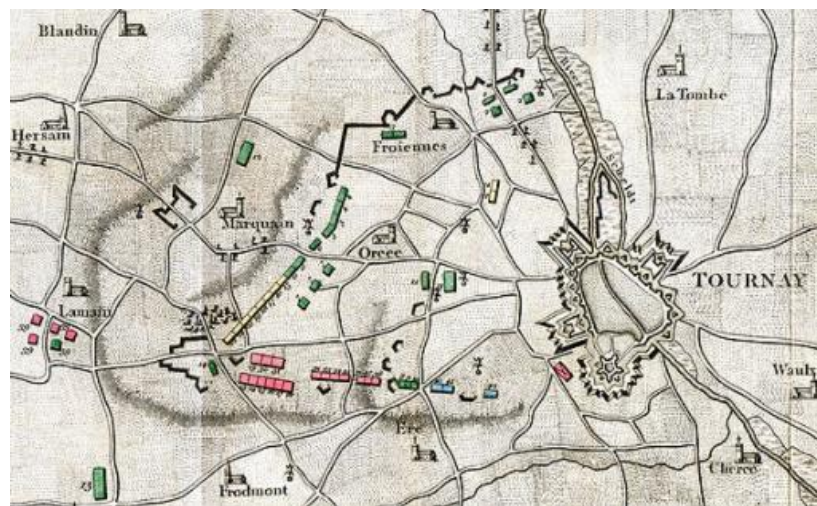




## Domages de guerre en 1794.

Le 6 novembre 1792, l'armée révolutionnaire française commandée par Dumouriez remporte une victoire décisive contre l'armée autrichienne, la France prend le contrôle des Pays-Bas, mais, pour quelques mois seulement. Vaincues à la bataille de Neerwinden le 18 mars 1793, les troupes françaises quittent Tournai le 30 mars. Les autrichiens reviennent et remportent d'autres succès sur les Français à Marquain, à Rasmon et à Vicogne. Condé, Valenciennes et Le Quesnoi tombent sous le pouvoir de François II.

Le 15 mai 1794 l'empereur établit son quartier général à Tournai. Autrichiens, Anglais, Hanovriens et Prussiens constituent une coalition. Les troupes de François II sont dirigées par le maréchal de Cobourg. Le 22 mai, après une bataille acharnée à Pont-à-Chin, les Français se retirent avec de lourdes pertes. Le 26 juin 1794, vaincus à Fleurus, les coalisés se retirent. Les troupes autrichiennes quittent Tournai pendant la nuit du 2 au 3 juillet, la Belgique est réunie à la France jusqu'à la chute de Napoléon<sup>12</sup>.



*Mai 1794, les troupes de la coalition protègent Tournai<sup>13</sup>*

Pendant cette campagne militaire les fermes sont dévastées, les bois sont abattus, les récoltes sont pillées. Galloin, chanoine hôtelier de la cathédrale demande réparation des dommages subis par l'Hôpital Notre-Dame à la ferme de L'Hôtellerie à Froyennes où des bois ont été abattus « par la seule raison qu'ils gênaient la direction des batteries » et « l'enlèvement de ces arbres ayant été empêché par les officiers qui séjournaient sur les lieux. » Un rapport d'expert daté du 3 juin 1794 détaille les pertes :

« Le long de la ferme 32 bois blancs, de la valeur de 30 livres qui ont été abattus faisant au total la somme de **960 livres**, 89 bois blancs abattus dans la pâture de la dite ferme, à 36 livres la pièce formant au total la somme de **3.204 livres**, 122 ormes dans la même pâture également abattus à 15 livres la pièce faisant au total la somme de **1.830 livres**, dans la drève aboutissant à la pâture 133 ormes à 5 livres formant au total la somme de **665 livres**, 50 arbres fruitiers à 10 livres la pièce au total **500 livres**, lesquelles sommes réunies forment en totalité celle de **7.159 livres** à laquelle j'estime que monte la perte que cause audit hôpital Notre Dame les arbres que les troupes de Sa Majesté ont fait abattre et ont enlevés sans y comprendre les murs et portes qui ont été endommagés pour former les batteries<sup>14</sup>. »

<sup>12</sup> A.G. CHOTIN, Histoire de Tournai et du Tournais, Tournai 1840, tome 2, pp. 331-344.

<sup>13</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille\\_de\\_Tournai](https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_de_Tournai)

<sup>14</sup> AÉT, Archives de la Commission des Hospices civils de Tournai.



#### 4. Pierre Joseph Cousinne (1740-1818) et Marie Angélique Masquelier (1734-1807)

Le 9 juin 1772, Angélique Masquelier, veuve de Guillaume François Delannoy épouse à Froyennes Pierre Joseph Cousinne, né à Kooigem le 18 octobre 1740. Pierre Joseph Cousinne devient le fermier de L'Hôtellerie.

Les époux Cousinne-Masquelier ont trois enfants :

Charles Joseph (1775-1820), brasseur à Tournai,  
Pierre Dominique Joseph (1773-1826) fermier-brasseur à la ferme de l'Hôtellerie,  
Charlotte Joseph, (1778-1808).

Le 26 janvier 1796 [6 Pluviôse an VI], Eugène François Rose, Receveur de l'Hôpital Notre Dame à Tournai, par acte devant le notaire Delerue, accorde un bail d'une durée de neuf ans prenant cours le jour de Noël 1795, à Pierre Joseph Cousinne, âgé de 55 ans, et Angélique Masquelier, âgée de 62 ans, pour la cense de l'Hôtellerie à Froyennes. Maison, grange, brasserie étables, écuries jardins et contenant 53 bonniers environ pour un fermage annuel de 1600 florins, argent de Brabant.

Le bail précise : « à la fin du bail les preneurs rendront par prisées et estimations les ustensiles de la brasserie ainsi qu'ils l'ont eu à leur entrée ».

1<sup>er</sup> Bail  
1796  
cense de l'hôtellerie  
Froyennes  
le 26 janv 1796  
au not. Delerue

Pardevant le notaire Rendent à  
Tournai Joseph Delerue present les tenans cy  
après nommez En Couyans le Sr Eugène  
François Joseph Rose en qualité de  
receveur de l'Hôpital Notre Dame,  
pour ce autorisé du Manoir  
Hotelier par interin par acte du vingt  
Six janvier de ce jourd'hui lequel acte  
d'accorder a titre de bail et usage a  
Pierre Joseph Cousinne et a Angélique  
Masquelier la femme de lui a l'effet  
des presentes et acceptants la Cense de  
l'Hôtellerie situ' aux Froyennes  
consistante en maison, grange, brasserie,  
Stables, Ecuries, jardin, deux pigeonniers

Un premier bail avec la Commission des Hospices, pour une durée de neuf ans à partir du 1<sup>er</sup> Vendémiaire an XIII [23 septembre 1804]<sup>15</sup> est conclu par acte devant le notaire Auverlot le 24 mai 1805 [4 prairial an XIII]<sup>16</sup> :

« ... maison, grange, brasserie, étables, écuries, pigeonniers, gloriette et jardins sur douze bonniers<sup>17</sup> ainsi que 38 bonniers, environ, tant en terre labourable et prairie dépendant de ladite cense située au dit Froyennes et Maire ...

... à leur sortie, les preneurs devront laisser dans les jardins et pâtures le même nombre au moins d'arbres fruitiers qui s'y trouvent actuellement et qui consiste en 79 arbres à tête, dits vulgairement montants ; 20 espaliers et 43 pyramides ...

... les preneurs ne pourront prétendre aucune modération pour les pertes de toute nature qu'ils pourraient échayer sur leur dite occupation par quelque accident que ce puisse être, à moins que la perte ne surpasse la moitié auquel cas ils en avertiraient la Commission des Hospices endéans les cinq jours des dégâts arrivés et nommeront un expert en dedans les trois jours suivant pour procéder à l'estimation des dits dégâts avec l'expert à dénommer par les bailleurs, à péril que l'un ou l'autre de ces deux termes écoulés sans avoir rempli ce qui précède, les preneurs seront privés de toutes prétentions et seront tenus à acquitter leur rendement en entier ...

... Les preneurs seront tenus et obligés d'entretenir à leurs frais tous les bâtiments qui composent la ferme et tous autres faisant partie de la présente occupation et y faire toutes réparations tant grosses que mineures pour en la fin du bail les rendre et livrer en son état et ainsi qu'ils le trouvent actuellement et pour le constater il sera fait incessamment une estimation de tous les dits bâtiments par experts à dénommer en main commune et, à la fin du bail, une semblable estimation de laquelle il résulte une moins value, elle sera payée par les preneurs, la plus value au contraire leur sera payée par la Commission des Hospices pour toute fois qu'elle n'excède pas la somme de 1.200 francs, au-delà de laquelle somme les preneurs ne pourront rien prétendre ...

... stipule que tous les ustensiles composant la brasserie actuellement existante à ladite ferme appartiennent aux preneurs qui pourront les emporter à leur sortie ou en disposer de telle manière qu'ils trouveront convenir ...

### **Portrait : Marie Angélique Masquelier (1734-1807)**

Marie Angélique a 35 ans au décès de son mari, Guillaume François Delannoy, le 16 juillet 1769, à l'âge de 49 ans, ils sont mariés depuis 10 ans. Quelques semaines plus tôt, le 2 juin 1769, était née leur dernier enfant : Marie. Le fils aîné, François, avait 9 ans, Angélique 8 ans, Julie 6 ans, Louis 4 ans et Philippine 2 ans.

Le 23 février 1796, Philippine Delannoy, 28 ans, épouse à Froyennes Jean Thomas Duchatelet, 28 ans, fermier brasseur à la ferme de Watripont à Esquelmes. Julie Delannoy, célibataire, décède à Froyennes le 24 septembre 1798 à l'âge de 35 ans.

Le 9 juin 1772, Marie Angélique Masquelier, 38 ans, épouse à Froyennes, Pierre Joseph Cousinne, 31 ans. Elle est âgée de 44 ans à la naissance de son dernier enfant, Charlotte née le 24 janvier 1778, après la naissance de deux fils : Pierre en 1773 et Charles en 1777.

---

<sup>15</sup> Ce bail expire le 23 septembre 1813.

<sup>16</sup> AÉT, *Notariat*, n° 0002.

<sup>17</sup> Le bonnier de Tournai équivaut à 1,1724 ha.

Le 22 mai 1794, à quelques kilomètres de la ferme se déroule la bataille de Pont-à-Chin. Une bataille qui dure 15 heures. Les troupes de la coalition autrichienne étaient retranchés le long d'une ligne de front, bastionnée, s'étendant de Pont-à-Chin à Baisieux. En plus d'innombrables blessés, les révolutionnaires français commandés par le général Pichegru perdent 5.000 hommes, les autrichiens en perdent 2.600.

Le 26 novembre 1806, elle assiste au mariage de son fils Charles. Elle décède à Froyennes le 8 avril 1807 à l'âge de 73 ans ; son mari, Pierre Joseph Cousinne, est âgé de 66 ans. Il décède à Froyennes le 27 novembre 1818 à l'âge de 78 ans.

## 5. Pierre Dominique Joseph Cousinne (1773-1826) et Sophie Lambelin (1788-1864)

Le 18 septembre 1811, par adjudication publique devant le notaire Auverlot, la location de la ferme de l'Hôtellerie est adjugée à Pierre Dominique Joseph Cousinne pour une durée de 9 ans prenant cours le 24 septembre 1813<sup>18</sup>.

L'article 20 du bail dispose que, conformément à l'article 6 de l'arrêté du 6 avril 1811 du Préfet du département, l'adjudicataire est tenu d'employer, tous les ans, à la culture des betteraves un quarantième de toutes les terres qu'il tient en location.

La description des biens est identique à celle du bail précédent, les superficies sont calculées suivant les nouvelles mesures :

Une ferme nommée *L'Hôtellerie* consistant en maison, granges, brasserie, étables, écuries, pigeonnier, glorielle et jardin assise sur 14 ha 6a 94 ca, faisant anciennes mesures 12 bonniers, et 44ha 62a 66ca, faisant 38 bonniers 1 cent anciennes mesures, tant terres labourables que prairies en plusieurs pièces dépendant de la ferme<sup>19</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1812, Pierre Dominique Cousinne, âgé de 39 ans, bourgmestre depuis 1798<sup>20</sup>, épouse à Bondues (Nord) Sophie Joseph Lambelin, âgée de 24 ans, née dans cette commune le 18 janvier 1788.

De cette union naissent cinq enfants :

Sophie Joseph, née le 9 mai 1813 qui décède à Froyennes 31 juillet 1832/

Justine Joseph, née le 14 février 1815<sup>21</sup>.

Pierre Dominique Joseph, né le 20 décembre 1816,

Amélie Joséphine, née le 18 avril 1819 qui décède, célibataire, à Tournai, le 9 mars 1895,

Charles Auguste Joseph, né le 12 février 1821<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Le bail suivant, prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 1822, est signé devant le notaire Auverlot le 28 juillet 1820. (AÉT, *Notariat*, n° 15).

<sup>19</sup> Chacune de ces parcelles est décrite dans le bail.

<sup>20</sup> Il restera bourgmestre jusqu'en 1825.

<sup>21</sup> **Justine Joseph Cousinne** épouse à Froyennes, le 29 septembre 1845, Jean Baptiste Théodore Brame né à Lannoy le 12 avril 1813. Ils ont un fils mort-né à Lannoy (Nord) le 19 août 1846. Justine Cousinne décède, peu après, le 26 août 1846. Jean Baptiste Brame, clerk de notaire, maire de Lannoy, décède à Lannoy le 12 mars 1862 à l'âge de 48 ans.

<sup>22</sup> **Charles Auguste Joseph Cousinne**, domicilié à Tournai, épouse à Blicquy, le 3 mars 1862, Marie Silve De Bruycker née à Blicquy le 23 juin 1835. Il décède à Tournai le 12 mars 1899.



Toutes ces réparations seraient faites aux frais de l'exposant et sans répétition.

Le devis pour les ouvrages à réaliser s'élève à 2.498 francs et 32 centimes.

A la même époque, Pierre Cousinne « remplace l'ancienne brasserie qui tombait en ruine, et dont on ne se servait plus depuis longtemps, par un bâtiment entièrement neuf. La dépense occasionnée par cette construction a coûté plus de quinze mille francs<sup>25</sup> ».

Pierre Dominique Cousinne décède le 15 juillet 1826 à l'âge de 53 ans.

Sophie Lambelin, âgée de 38 ans, engage un directeur pour gérer la ferme et se consacre plus particulièrement à la brasserie.

En 1838, à la veille du renouvellement du bail<sup>26</sup>, la veuve Cousinne apprend que l'administration des Hospices souhaite augmenter le montant du fermage. Inquiète, elle explique sa situation dans une requête à la Commission des Hospices :

« ... il est admis et reconnu que le cultivateur qui exploite une ferme aussi étendue que la ferme de L'Hôtellerie, ne saurait payer un prix aussi élevé que le simple laboureur qui ne cultive que deux ou trois mesures de terre. La raison de cette distinction la voici : le petit cultivateur fait tout par lui-même, il n'emploie aucun bras étranger dans ses travaux de culture et fait ainsi de grandes économies qui lui permettent de payer pour les terres un prix plus élevé. Le fermier, au contraire, est obligé d'employer un grand nombre de domestiques et d'ouvriers, d'avoir dans ses écuries de nombreux chevaux qui absorbent une grande partie de ses bénéfices. Si le fermier loue un peu moins cher, il donne ainsi à vivre à un plus grand nombre de familles pauvres et cette considération est d'une grave importance, surtout lorsqu'on l'a fait valoir auprès d'une administration d'hospices ...

... à l'époque où Madame Cousinne a perdu son mari, elle est restée veuve avec cinq enfants en bas âge, qu'elle a du élever et instruire conformément à son état et à sa position sociale, que depuis lors, ne pouvant elle-même diriger les travaux de sa ferme elle a du constamment dépendre des étrangers, aussi n'est ce qu'à force de surveillance, d'ordre et d'économie qu'elle est parvenue jusqu'ici à faire honneur à ses engagements.

... Votre locataire terminera Messieurs, par une déclaration franche, par un aveu sincère de sa position actuelle, elle vous dira que si la brasserie n'avait point prospéré, si elle n'était pas parvenue par ses efforts à se procurer une nombreuse clientèle comme brasseur, il lui serait impossible de subsister avec les produits de la ferme ... »

L'argumentation ne convainc pas la Commission des hospices, les conditions ne sont pas modifiées. Le 29 septembre 1838, le bail est renouvelé pour une durée de 9 ans.

Sous l'autorité de la veuve Cousinne, ferme et brasserie prospèrent. Vigilante, elle assure l'avenir de ses fils<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Mémoire du 9 août 1838 de Sophie Lambelin à la Commission des Hospices rédigé par le directeur de la ferme.

<sup>26</sup> AÉT, *Notariat*, n° 426, notaire Thieffry-Vincent.

<sup>27</sup> Pierre Dominique, fermier-brasseur est bourgmestre de la commune de 1858 à 1884.

Charles Auguste, avocat, est conseiller provincial de 1858 à 1867. Nommé juge au Tribunal civil de Tournai le 14 septembre 1867, il en sera le Président du 14 septembre 1888 au 9 mars 1891. Il est conseiller communal à Tournai de 1875 à 1895.

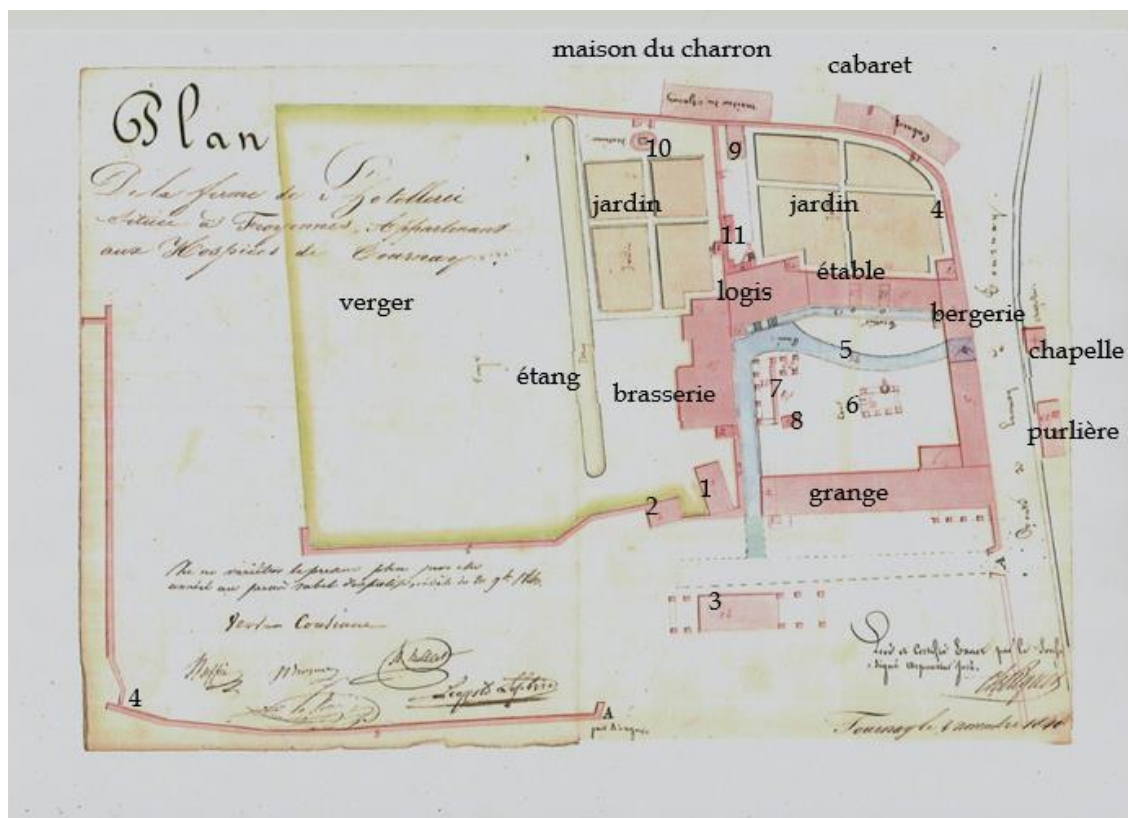


En 1840<sup>28</sup>, la ferme compte 9 chevaux, 16 vaches et 200 moutons, sept bonniers de prairie, les cultures s'étendent sur 44 bonniers.

Les cultures se répartissent comme suit : froment, quinze bonniers; escourgeon, un bonnier et demi; seigle, un bonnier et un quart; avoine, quatre bonniers et un quart; fèves, quatre bonniers et un quart; pommes de terres, un bonnier et demi; trèfle, trois bonniers; lin, cinq bonniers; colza, six bonniers.

Le travail des champs est exigeant : un premier labour avec la charrue, ensuite à la bêche pour descendre à une profondeur de 12 pouces (environ 30 cm).

### Plan de la ferme en 1840<sup>29</sup>.



1. Pavillon des dames hospitalières ; 2. Muret jusqu'au bout du verger ; 3. Grange dans le verger ; 4. Mur de clôture de la propriété ; 5. Pavé ; 6. Poulailler ; 7. Hangar ; 8. Abreuvoir ; 9. Fournil ; 10. Fontaine ; 11. Remise au charbon et porcherie.

<sup>28</sup> Ministère de l'Intérieur, enquête sur l'industrie linière, Bruxelles, 1841, p.590.

<sup>29</sup> AÉT, Notariat, n° 446, notaire Thiefry, bail du 22 septembre 1848. Plan du 2 novembre 1840, signé Picquet.

## 6. Pierre Dominique Joseph Cousinne, fils (1816-1887) et Joséphine Jouret (1824-1909)

Le 25 juin 1849, Pierre Dominique Cousinne, fermier et brasseur, épouse à Wannebecq Joséphine Adèle Jouret née dans cette commune le 6 février 1824, fille de Philippe Noël Jouret, cultivateur et bourgmestre, et de Françoise Dubois.

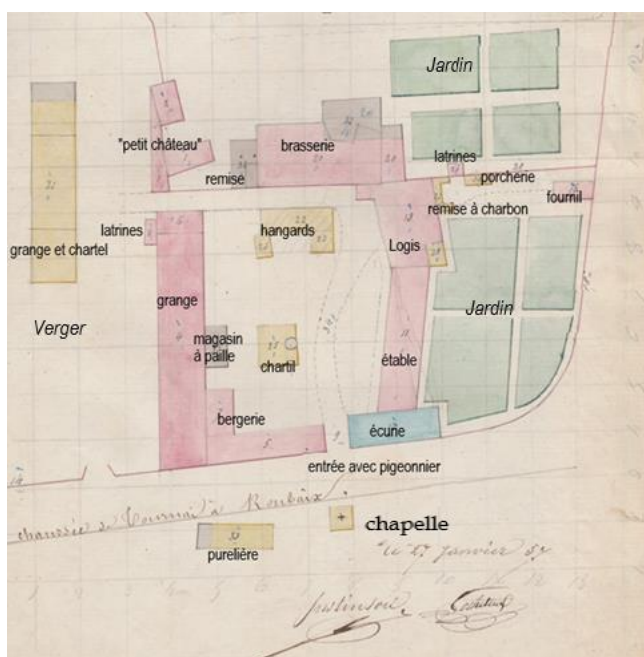
Par contrat de mariage<sup>30</sup> Pierre Dominique Cousinne met en communauté une portion de biens meubles jusqu'à une concurrence de 20.000 francs, l'épouse apporte une somme de 20.000 francs que lui comptent ses parents.

Pierre Cousinne apporte à la communauté le mobilier de la ferme et le matériel de la brasserie :

« Article troisième : le futur époux, qui est propriétaire de tout le mobilier garnissant la ferme de l'Hôtellerie, située à Froyennes, et de tout le matériel de la brasserie établie dans ladite ferme, créances actives, numéraires déclare immobiliser la valeur de tous ces objets. Cette valeur lui tiendra nature de propre, ainsi que les biens fonds qui lui appartiennent déjà<sup>31</sup> ».

Ils ont un fils, Léon Charles Pierre Cousinne, né à Froyennes le 16 février 1856.

### Plan de la ferme en 1857



**En rouge**, les bâtiments anciens ; **en jaune**, les bâtiments construits par le fermier avant 1840 ; **en gris**, les bâtiments construits par le fermier après 1840 ; **en bleu**, les bâtiments construits par les Hospices en 1851 ; **en vert**, deux jardins séparés par un mur.

**La brasserie** comporte : deux entonneries, touraille, quatre germeoirs<sup>32</sup>, une place à houblon, séchoir au dessus de la touraille, appentis pour les fourneaux, chambre pour le domestique.

Plan de Justin Soil<sup>33</sup>, architecte des Hospices.

<sup>30</sup> Contrat de mariage du 12 juin 1849 devant le notaire François Léopold Jouret à Lessines. (AÉT, Notariat, n° 9371).

<sup>31</sup> Selon inventaire du 7 juin par le notaire Henry à Tournai. L'acte n'est pas conservé aux AÉT.

<sup>32</sup> En 1885, la brasserie dispose d'une machine à vapeur. Il n'y a plus de germeoir, le malt est acheté à l'extérieur, voir p. 25.

<sup>33</sup> **Justin Désiré Soil**, architecte des Hospices civils, né à Tournai le 26 septembre 1816 et y décédé le 1er septembre 1880. Le 15 mars 1852, il épouse à Tournai, Eugénie, Julie, Crespelle née à Leuze le 8 décembre 1832. Il est le frère de Joseph Soil, violoniste et professeur de musique (1803 - 1884). Il est le

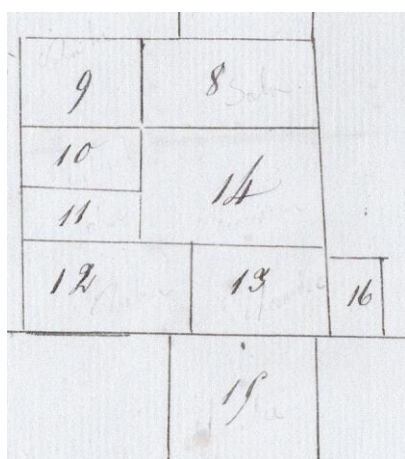
L'expertise évalue la valeur des bâtiments comme suit :

Bâtiments anciens de la ferme :	25.528 frs
Bâtiments construits par le fermier avant 1840 :	3.078 frs
Bâtiments construits par le fermier après 1840 :	1.218 frs
Ecurie construite par les Hospices en 1851 :	4.643 frs

**Total : 34.467 francs**

Un nouveau bail pour une durée de 9 ans est signé devant le notaire Thiefry, le 22 juin 1857<sup>34</sup>.

### Plan du corps de logis en 1857



- 8. Salon
- 9. Chambre
- 10. Cabinet
- 11. Allée
- 12. Chambre
- 13. Chambre
- 14. Cuisine
- 15. Chambre adjacente à la brasserie
- 16. Appentis au-dessus de la cave

Pierre Dominique Cousinne devient bourgmestre en 1858<sup>35</sup> :

« La commune de Froyennes avait pris un air de fête lundi dernier (22 février 1858). Elle faisait une brillante réception à Monsieur Pierre Cousinne son nouveau bourgmestre. Une cavalcade nombreuse s'est rendue à la porte des Sept Fontaines pour le rencontrer à son retour de la prestation de serment. Le corps et la musique des volontaires pompiers, les diverses sociétés, les écoles, le conseil communal sont allés jusqu'à la limite de la commune.

Des arcs de triomphe, des discours, des cris de : « Vive le Roi ! Vive le Bourgmestre ! » Rien ne manquait à cette fête qui s'est prolongée jusqu'à la nuit. Après la cérémonie d'usage de l'installation dans la salle des séances communales, M. le bourgmestre fut reconduit chez lui : un peloton de cavalier ouvrait la marche. Une distribution de pains et de charbon fut faite aux pauvres par M. Cousinne<sup>36</sup> ».

Sophie Lambelin, déjà domiciliée à Tournai au mariage de son fils Charles en 1862, décède rue Saint Martin le 29 mars 1864 à l'âge de 76 ans.

---

père d'Eugène Justin Soil, dit Soil de Moriamé, magistrat et historien (1853 - 1934).

<sup>33</sup> AÉT, *Notariat*, n° 460.

<sup>33</sup> Bourgmestre jusqu'en 1884, sa liste perdant les élections du mois d'octobre.

<sup>33</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 26 février 1858.

Le bail en cours se terminant au 1<sup>er</sup> octobre 1867, une nouvelle expertise est effectuée en 1866.  
**Expertise du 17 février 1866 :**

Description de la brasserie :

Deux sommiers en chêne, un sommier en bois blanc, charpente en sapin rond, puits et citerne, pavement en briques de champ et dalles, deux portes en bois blanc passables, huit fenêtres avec volets et un châssis vitré en bon état, deux entonneries avec portes doubles en chêne bonnes, pavement de champ et voutes en briques, escalier en pierre bon, tourelle deux marches en pierre, un sommier en chêne avec gitage, pavement en grès, quatre germoirs et une place à houblon, une chambre pour domestique, dépendance pour les meubles et cylindres et petite citerne, les pavements des germoirs et chambre en carreaux rouges bons, dans le grand germoir, trois sommiers en chêne, dans le petit germoir deux sommiers en chêne, gitage du grand germoir en chêne, quatre châssis, gitage du petit germoir en bois blanc, un châssis en chêne, sept portes en bois blanc, dans la dépendance un châssis en chêne, escalier du grenier en bois blanc, charpente en chêne, et bois blanc, une fenêtre sur toit, le tout en bon état, planchers en bois blanc mauvais, au dessus de la tourelle, séchoir avec carreaux rouges très bon, toiture en pannes mauvaise, appentis pour les fourneaux, toiture en sapin rond et bois blanc passable, sur le côté petite chambre, en face de la brasserie, galerie sur pilier en bois blanc couverte en pannes.

A cette époque, le malt est préparé à la brasserie.

Description du corps de logis :

1. Corps de logis composé d'un salon pavé en carreaux rouges, plafond, deux châssis en chêne avec tablettes en marbres, cheminée en marbre, tapisserie, trois portes.
2. Une chambre à coucher pavée en carreaux rouges, vouté sur gîte en chêne et un châssis bon.
3. Une autre chambre à coucher, pavée en carreaux rouges, plafond et sommiers, un châssis.
4. Une cuisine pavée en belles pierres bleue, deux fenêtres en chêne bon, une porte avec dessous vitré voute sur sommiers en chêne.
5. Un petit salon, pavement en carreaux, plafond, un châssis en chêne bon, une porte vitrée, cheminée en bois, deux armoires.
6. Un vestibule pavé en pierres bleues, cinq portes en chêne, voutes sur sommiers en chêne ;
7. Une cuisine donnant sur le jardin, pavée en pierre, deux portes en chêne, deux châssis, deux sommiers en chêne et gitage avec plancher, garde manger, cinq rayons et un petit châssis, fourneaux et bouillot.
8. Une cave.
9. Un escalier de quatre marches en pierres, pavement en pierres, voutes en briques, murailles en moellons, une porte séparatrice d'une autre cave qui est pavée au moyen d'une cendrée, deux châssis et porte en fer à claire-voie.
9. (sic.) Une chambre avec escalier de huit marches en pierres bleues.
10. Un corridor avec porte en chêne, pavement en carreaux rouges.
11. Une chambre à droite pavée en carreaux rouges, voutes sur sommier en chêne, chassiss en chêne avec barreaux de fer, cheminée en bois.
12. Une chambre à gauche, pavée en carreaux rouge, un châssis en chêne, voutes sur sommiers, cheminée en bois et une porte en chêne.
13. Une petite chambre au dessus du fourneau et au bout du corridor, pavement en carreaux rouges, un châssis en chêne, plafond.
14. Une chambre nouvellement construite, planchéié, un châssis avec tablette en bois blanc, barreaux de fer, porte en bois blancs.
15. Au dessus de tout le corps de logis, un grenier dont la charpente est en chêne passable,



deux fenêtres sur toit, toiture en tuiles passables.  
16. Cour donnant sur le jardin, dallée en pierre bleue.

Description du « Petit château » :

1. Bâtiment dit « Petit château », mur en briques, trois caves, deux étages en mauvais état et couverture en ardoise très médiocre, appentis contre le petit château en très mauvais état.
2. Petit bâtiment d'une construction médiocre dans un état de vétusté complet, une porte mauvaise par le bas, toiture en panne mauvaise, sans pavement, murs et trou à la drèche adossé contre le n° 1.

Dès le 5 avril 1866, Pierre Dominique Cousinne propose à la Commission des Hospices d'acquérir les bâtiments de la ferme et de conserver, pour un bail de 27 ans, la moitié des terres qu'il occupe. Les négociations se prolongent, un nouveau bail de neuf ans est accordé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1870.

Le 8 mars 1867, Pierre Cousinne écrit au Président de la Commission des Hospices :

« Lorsque j'eus l'honneur de vous recevoir le 15 juin dernier, pour jeter un aperçu sur l'état de la ferme que j'occupe, vous avez pu prendre connaissance du mauvais état de certains bâtiments, tels que la partie restante de la bergerie donnant sur la route, du pauvre corps de logis trop petit pour ma famille, du manque de grenier et du triste état de la toiture ... Monsieur le Secrétaire m'ayant dit qu'il fallait établir le détail de ma demande. Je viens vous proposer 1° de me faire une place pour recevoir ma famille, 2° de rehausser le corps de logis pour y faire des chambres ce qui me procurerait un grand grenier. »

Pierre Cousinne s'étant engagé à payer annuellement 5 % d'intérêts sur le montant des frais. Les travaux demandés sont exécutés aux frais de la Commission des Hospices en 1868 et 1869 pour une dépense totale de 14.555 francs et 8 centimes.



Plan Popp<sup>37</sup>, Tournai les Hospices, ferme, brasserie et dépendances : 1 ha 59a 70ca  
n°274, pâtis (16a 90ca) ; n°275a, jardin (16a 20ca) ; n°276a, verger (73a 20ca) ;  
n° 278a, maison (31a 10ca) ; n° 278b, brasserie (5a 50ca) ; n° 279, jardin (16a 80ca).

<sup>37</sup> Le plan cadastral pour la commune de Froyennes a été publié le 13 septembre 1865. Voir, W. JANSSENS, *La datation du plan cadastral de la ville de Tournai*, dans *Nouvelles de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, 16<sup>ème</sup> année, n° 5, novembre-décembre 2017, p. 52-56.



Quatre ans plus tard, un accord est trouvé. Un acte d'acquisition et d'échanges de biens est signé le 4 septembre 1874 devant le notaire Thiéfry.

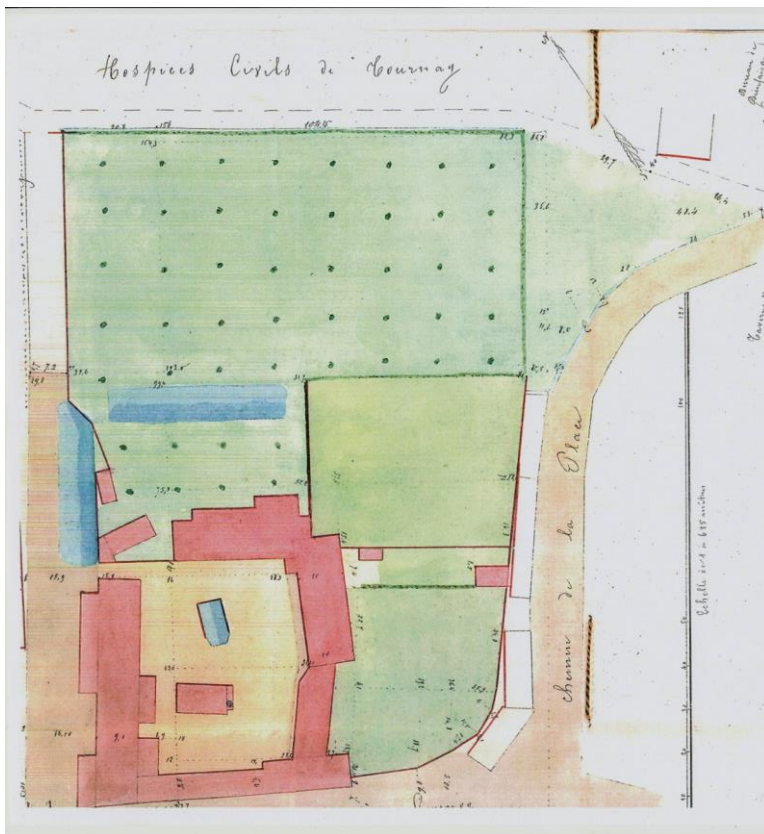
La valeur des bâtiments est estimée à 33.960 francs et le terrain (1ha 73a 60 ca, après arpentage), à 10.000 francs l'ha, est estimée à 17.360 francs. Le dernier montant est majoré de 50 % comme le veut l'usage pour les échanges accordés par les Hospices. La transaction porte donc sur un montant de 60.000 francs.

En contre échange, Pierre Cousinne apporte aux Hospices une prairie de 98a 95ca à Froyennes estimée à 6.000 francs et un bloc de terre, prairie et bois d'une superficie de 8ha 66a 5ca situé à Wiers et Callenelle estimé à 45.185 francs 55 centimes ainsi qu'une soulte de 8.814 francs 45 centimes, soit un total de 60.000 francs.

Dominique Cousinne reste locataire de 26 ha 99a 44 ca pour un fermage de 3.980 francs, soit environ 150 francs l'ha et il met à la disposition des Hospices 12 parcelles d'une superficie de 32 ha 37a 20ca pour lesquelles il garantit, pour le premier bail, un minimum de 200 francs à l'ha, s'engageant à payer, en sus de son propre fermage, la différence en cas d'offres inférieures à 200 francs.

La transaction assure aux Hospices, une augmentation annuelle de revenus d'un montant de 2.776 francs et, si le corps de logis a été reconstruit depuis quelques années seulement, la grange, les bergeries et autres dépendances sont dans un état de vétusté tel « qu'il y aurait eu indispensable nécessité de faire avant peu des reconstructions entièrement neuves qui auraient nécessité une dépense évaluée au minimum à 35.000 francs ».

#### Plan de la ferme acquise en 1874.



En plus des bâtiments et dépendances, telles que reprises sur le plan cadastral Popp, Pierre Cousinne obtient une « carrière » partant de la chaussée jusqu'au-delà de l'entrée du verger pour une superficie de 15a 6 ca.

Le 24 juin 1879, Léon Cousinne, brasseur, né à Froyennes le 16 février 1856, épouse à Tournai Marie Aimée Payen, née à Tournai le 2 février 1856, fille du brasseur tournaisien Amé François Payen et d'Antoinette Briet<sup>38</sup>.

Les conventions matrimoniales sont fixées par acte du 12 juin 1879 devant le notaire Émile Roger. Les époux adoptent le régime de la communauté réduite aux acquêts.

L'apport de l'épouse consiste en une somme de 60.000 francs.

L'apport de l'époux consiste en la donation qui lui est faite par ses parents<sup>39</sup>.

Pierre Dominique Cousinne et Joséphine Jouret donnent à leur fils :

1. la ferme de L'Hôtellerie<sup>40</sup>, dont la valeur est estimée à 38.252 francs 95 centimes.
2. la maison en construction dans le jardin de la ferme, à front de la route de Tournai à Roubaix dont la valeur vénale est estimée à 14.000 francs.
3. tout le matériel de la brasserie :

- Machine à vapeur et quatre chaudières, estimées	2.800 francs
- Cuve matière avec agitateur, estimée	1.200 francs
- Bac refroidisseur en cuivre, estimé	1.000 francs
- Plancher de celui-ci, estimé	300 francs
- Cylindre concasseur, estimé	400 francs
- Transmission, estimée	400 francs
- Meules avec mouvement, estimée	1.000 francs
- Moulin à faire coupage, estimé	100 francs
- Machine à laver tonneaux, estimée	225 francs
- Touraille, estimée	300 francs
- Douze cents tonneaux, estimés	9.600 francs
- Six cents demi tonneaux, estimés	2.400 francs
- Cinquante menettes, estimées	200 francs
- Pompes en cuivre et plomb, estimés	200 francs
- Chantiers <sup>41</sup> , robinets et pierres pour l'entonnerie, estimés	1.000 francs
- Camion, dit bourla, estimé	600 francs
- Deux chevaux avec harnais, estimés	1.600 francs
Total :	23.325 francs

Les donateurs se réservent néanmoins l'usufruit de la maison en construction jusqu'au décès du dernier vivant. Ils se réservent, également jusqu'au décès du survivant, la jouissance des jardins potagers et verger mais conjointement avec le donataire qui aura le droit d'en jouir en même temps que les donateurs pour lui et pour toute sa famille.

Modernisée, la brasserie est équipée d'une machine à vapeur, la bière est vendue en tonneaux.

---

<sup>38</sup> La brasserie « *Saint Piat* », fondée au début du siècle par Firmin Théry, décédé en 1831, le grand-père de Marie Aimée Payen, était située Quai Taille Pierre et rue Merdenchon (actuellement rue Chèrequefosse). Elle était l'une des principales brasseries de la ville.

<sup>39</sup> Acte devant notaire Émile Roger le 12 juin 1879. AÉT, Hypothèques, Tournai, Transcription, 2<sup>ème</sup> série n° 1152/78. Sous la même référence, approbation et ratification de la donation par Valentine Cousinne et Paul Gay, devant le notaire Émile Roger le 23 juin 1879. Archives Cousinne n° 1.

<sup>40</sup> La ferme s'étend sur 1ha 73a 60ca avec corps de logis, grange, étables, écurie et brasserie comme à son acquisition en 1874. Une maison de maître est en construction le long de la route.

<sup>41</sup> **Chantiers** : pièces de bois couchées en long sur lesquelles on pose des tonneaux.

Pierre Dominique Cousinne décède à Froyennes le 6 avril 1887 à l'âge de 70 ans. Dans le village, il a tenu son rang : son père avait été bourgmestre pendant plus de 25 ans, il a été bourgmestre pendant 46 ans.

Après avoir secondé sa mère, il agrandit le corps de logis et devient propriétaire de la ferme de L'Hôtellerie qu'il cède à son fils, Léon.

Comme sa mère, il fait une belle place à la brasserie qu'il modernise en l'équipant d'une machine à vapeur, il arrête la production du malt.

Son fils, Léon Cousinne, est dit « brasseur » à son mariage avec Marie Payen, fille du brasseur tournaisien Amé François Payen ; sa fille, Adèle, épouse un brasseur du Nord de la France : Oscar Brame qui est témoin au mariage de Léon ; son autre fille, Valentine épouse Paul Gay, brasseur à Taintignies.

Les immeubles acquis pendant le mariage sont les indices d'une prospérité renforcée, d'année en année, par les revenus de ces biens<sup>42</sup>.

La valeur totale des biens acquis par la communauté est estimée à 168.113, 12 francs, le montant des loyers perçus pour les maisons est de 3.682 francs et 57 centimes, 495 francs 59 centimes sont perçus pour les terres, soit un revenu annuel de 4.178 francs 16 centimes.

Les époux Cousinne-Jouret ont acquis 34 maisons : une maison à Tournai (Le Singe d'Or, rue de la Tête d'Or<sup>43</sup>), dix maisons à Rumes, sept maisons à Blandain, cinq maisons à Taintignies, trois maisons à Froyennes, deux maisons à Orcq, deux maisons à Willemeau, une maison à Marquain, une maison à Ramegnies-Chin, une maison à Rongy et une maison à Wannebecq.

Les terres acquises sont situées à Blandain (13), Rumes (7), Taintignies (5), Froyennes (2), Ramegnies-Chin (2), Willemeau (2), Froidmont (1), Orcq (1), Rongy (1), soit un total de 34 parcelles.

La valeur des biens propres au défunt situés à Froyennes est estimée à 30.660 francs. Il s'agit de quatre parcelles de terre dont le revenu annuel est de 97 francs 79 centimes et de cinq maisons qui assurent un revenu annuel de 636 francs 95 centimes.

La valeur des biens propres situés à Blandain, six parcelles de terre et trois maisons, est estimée à 16.307 francs 75 centimes. Les terres sont louées pour un montant de 139 francs 23 centimes par an, les maisons sont louées pour un montant annuel de 272 francs 20 centimes.

Enfin, deux parcelles de terre et une maison situées à Lamain ont une valeur totale estimée à 6.560 francs. Le revenu annuel de ces biens est de 163 francs 66 centimes.

Joséphine Adèle Jouret, veuve de Pierre Dominique Cousinne, décède à Froyennes le 13 juillet 1909 à l'âge de 85 ans.

---

<sup>42</sup> AÉT, Successions, Tournai, n° 126. Déclaration de succession du 4 octobre 1887, notaire Roger et déclaration rectificative du 21 novembre 1887.

<sup>43</sup> Valeur estimée 9.501 francs, loyer annuel 316 francs 70 centimes.

## 7. Léon Charles Cousinne (1856-1933) et Marie Aimée Payen (1856-1885)

Marie Aimée Payen décède prématurément à Froyennes, le 1<sup>er</sup> février 1885. Léon Cousinne est veuf à 28 ans, Georges, unique enfant, né à Froyennes le 28 mars 1880, est âgé de 5 ans.



*A droite, le corps de logis où Marie Payen est décédée et la cheminée de la brasserie.  
Le long de la chaussée, la maison de maître où la veuve Cousinne décède le 13 juillet 1909.*

Mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, le contrat de mariage attribue à l'époux survivant tout le mobilier, la moitié des immeubles et l'usufruit de l'autre moitié.

Dans les dispositions prises pour préserver les droits de l'enfant mineur<sup>44</sup> nous trouvons une description détaillée du patrimoine des époux Cousinne-Jouret : les acquisitions faites par la communauté, les biens propres de la défunte (essentiellement les biens hérités de ses parents<sup>45</sup>) et les biens propres de l'époux survivant<sup>46</sup>.

L'inventaire de l'actif mobilier de la communauté s'élève à 197.832 francs 25 centimes et le passif à 297.793 francs 78 centimes. De nombreuses acquisitions immobilières ont été faites durant la communauté pour un montant total de 94.479 franc et 79 centimes.

Marie Payen a apporté en dot et recueilli de la succession des ses parents une somme totale de 219.342 francs 13 centimes qui lui est restée propre et qui a été employée soit en acquisitions immobilières, soit en prêts faits, pour la plupart dans l'intérêt des activités exercées par les époux Cousinne-Payen.

Dès lors, le Conseil de famille décide de renoncer, au nom du mineur, à la communauté qui a existé entre ses parents, d'accepter la succession de Marie Payen, au nom du mineur, sous

<sup>44</sup> Réunions du Conseil de famille devant le Juge de Paix de Tournai le 13 mars 1885 et le 6 mai 1885. Archives Cousinne n° V et VII.

<sup>45</sup> Liquidation de la succession d'Amé François Payen entre ses enfants, notaire Émile Roger, le 10 décembre 1880. Archives Cousinne n° II.

<sup>46</sup> Inventaire du 15 et 23 avril 1885 par le notaire Émile Roger. Archives Cousinne n° VI.

bénéfice d'inventaire et décide que, pour garantir la créance de 219.342 francs 13 centimes du mineur du chef des apports de sa mère, il sera pris une inscription hypothécaire de pareille somme sur les biens appartenant à son père.

Cette hypothèque porte sur :

1. La ferme de L'Hôtellerie : bâtiments à usage de brasserie, deux habitations, écuries, remises et toutes les dépendances, les jardins potagers et vergers le tout d'une contenance de 1ha 73a 60ca repris au cadastre Section B n° 274a, 275b 276b, 278d, 278f et 279g.

2. Tout le mobilier par destination de la brasserie.

3. Une grande maison à usage de ferme et cabaret enseignée « *A l'Union* » sise à Marquain contenant en fonds bâtis, jardin et verger 15a 70ca section A n° 563e, 563f et 565 a.  
Notaire Lambert, **le 4 décembre 1878**, 5.640 francs<sup>47</sup>.

4a. Maison à usage de cabaret, grange, étable, écurie, fournil et dépendances, verger et terre « *Au Fourcroix* » cadastré Section C n° 327, 328, 329 et 265c pour 19a 90ca.

4b. 9a 60ca de terre audit lieu Section C n° 264a

4c. 4a 90ca de terre audit lieu Section C n° 728.

Notaire Émile Roger **le 7 mai 1880**. 8.000 francs<sup>48</sup>.

5. 26a 50ca de terre à Froyennes Section B n° 608 2.640 francs<sup>49</sup>.

6. Une maison et dépendances à Blandain « *Aux Empires* » et 18a de fonds, cour, jardin et labour Section B n° 405 et n° 406.

Notaire Lecroart **le 20 juillet 1880**. Bien acquis par Pierre Dominique Cousinne au prix de 2.910 frs pour son fils<sup>50</sup>.

7. Une maison à usage d'estaminet à Tournai, faubourg du Château formant l'angle de la rue du Viaduc et du boulevard du Nord avec 2a 45ca de terrain.

Notaire Lecroart, **20 janvier 1881**. 22.000 francs<sup>51</sup>.

8a. 7a29ca de terre labourable à Froyennes Section C n° 117 et le bâtiment y érigé dit « *Café de la Gare* »,

Notaire Macau **le 10 mai 1882**, 700 frs. Hypothèques 1303/29<sup>52</sup>.

8b. 77ca de terrain à Froyennes, tenant au territoire de Ramegnies Chin, partie du n° 118a Section C.

8c. 47ca de terrain à Froyennes, tenant au territoire de Ramegnies Chin, partie du n° 118a Section C.

9. Une maison à usage de cabaret enseignée « *Au Vieux Brasseur* » à Froyennes avec 3a 30ca de terre section B n° 281.

Notaire Émile Roger **le 31 janvier 1883**, 5.300 frs<sup>53</sup>.

---

<sup>47</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1133, acte 36.

<sup>48</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1198, acte 32. Archives Cousinne n° 11.

<sup>49</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1203, acte 40 du 12 juillet 1880.

<sup>50</sup> Archives Cousinne n° 12.

<sup>51</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1229, acte 57.

<sup>52</sup> Archives Cousinne n° 13.



10. 2a 1ca de terrain à Blandain vis-à-vis de la station. Vendu par Pierre Cousinne à son fils pour 1.500 francs, notaire Émile Roger.  
Notaire Émile Roger le **28 décembre 1883**, 1.500 francs<sup>54</sup>.

11. Divers bâtiments à usage d'écuries et de salle de gymnase avec 3a 61ca de fonds et terrain à Tournai, place Crombez Section A partie du n° 281d<sup>3</sup>.  
Notaire Lecroart le **28 mars 1884**, 17.000 francs<sup>55</sup>.

## **Inventaire du mobilier de la ferme de L'Hôtellerie**

### *Le corps de logis*

L'habitation est spacieuse : cuisine, relaverie, salle de bains, véranda, petite salle à manger, bureau du commis prenant jour sur la cour d'entrée, office, salon et huit chambres et un cabinet de toilette attenant.

Le piano dans la petite salle à manger qui donne sur la véranda, est le meuble dont la valeur est la plus élevée, il est estimé à 1.000 francs.

Le salon est la pièce principale : une table et vingt chaises en chêne (300 frs), deux armoires en chêne à glace (700 frs), deux meubles (250frs), tapis de pied (100frs), une glace (125 frs), une pendule et deux candélabres (250 frs), une suspension (100 frs , quatre branches (50 frs), calorifère, garniture de feu, écran (100 frs), quatre garnitures de croisées (200 frs), deux potiches, un vase (25 frs) deux potiches, deux vases 24 verres à vin, 24 verres à bière, 24 verres à liqueurs, deux plateaux, deux pots, tasses et jattes en porcelaine (100 frs), deux corbeilles à fruits cinq plateaux en métal, sucrier, porte huilier et divers objets d'étagère (100 frs), une nappe, six serviettes (20 frs) deux albums, corbeille (5 frs), deux portraits de familles (p.m.)<sup>56</sup>.

### *Mobilier des principales chambres :*

Dans la chambre à l'étage prenant jour sur le jardin : une commode acajou (75 frs), une glace, un Christ, trois cadres (30frs), deux lits en acajou avec ressort, deux matelas, deux traversins, deux oreillers, deux couvre-lits, rideaux, deux tables de nuit acajou (300 frs), un tapis de pied (15 frs) quatre chaises, un tabouret (15 frs) commode lavabo en acajou et garniture (75 frs) deux garnitures de croisées (40 frs).

Dans une chambre prenant jour sur le jardin : lit en noyer avec ressort, un matelas, un traversin, deux oreillers, un couvre lit, un édredon, rideaux (250 frs) deux tables de nuit ( en noyer (35 frs), une armoire à glace en noyer (250 frs), commode, lavabo noyer et marbre blanc, garniture (100 frs) une glace (60 frs), cheminée, charbonnière et garniture de feu (25 frs), quatre chaises cannées (10 frs), un tapis de pied et deux descentes de lit (20 frs), deux garnitures de fenêtre (50 frs) tabouret et panier au linge (6 frs), partie de linge de table (50 frs).

---

<sup>53</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1340, acte 65. Archives Cousinne n° 14.

<sup>54</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1394, acte 41. Archives Cousinne n° 15.

<sup>55</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcription*, 2<sup>ème</sup> série, vol.1426, acte 6.

<sup>56</sup> Les portraits de famille ont été conservés, datés de 1884, ils sont signés Joseph Tonneau. L'identité des personnages n'est pas connue.

Dans une autre chambre prenant aussi jour sur la véranda : lit en acajou avec ressort, deux couvertures en laine, un matelas, paire de draps, traversin oreiller, édredon couvres lit, rideaux (250 frs), table guéridon en acajou avec tapis (50 frs), quatre chaises, sofa (50 frs), glace deux gravures, deux petits tableaux (25 frs) deux garnitures de fenêtres (40 frs), verre d'eau, accessoires de lavabo, deux vide poches, deux porte bouquets, une corbeille (25 frs) tapis de pied, deux descentes de lit (20 frs) table de nuit acajou (12 frs).

#### *Dans la cave :*

Tonneau à battre le beurre et accessoires. Dans la cave à vin : deux pièces de vin de Bordeaux estimées, 640 francs et 3.356 bouteilles de vin estimées, 6.365 francs, soit 1,89 francs la bouteille.

#### *La ferme*

*Dans l'étable* : trois vaches, (1.300 francs), trois bœufs (1.700 francs), hache betteraves (8 francs), pelles, fourches, cuvelles, chaises d'étables, lit de domestique et divers menus objets estimés (1515 francs).

*Dans l'écurie* : six chevaux et harnais de labourage estimés (6.000 francs), deux coffres à avoine, lanterne, pelles, fourches, lit de domestique et menus objets (18 francs).

*Dans la sellerie* : un poêle et une armoire (15 francs), calorifère (100 francs), trois harnais à deux chevaux (300 francs), trois harnais à un cheval (225 francs), objets de rechange, (30 francs).

*Dans la remise aux voitures* : un landau (1.500 francs), une victoria (1.000 francs), un cabriolet (1.000 francs), un breack (200 francs).

*Dans la grange* : pailles diverses d'avoine, de blé et de seigle (520 francs), moulin à vanner, fléaux, râteaux et fourches (42 francs), diverses échelles (25 francs), brouette et chèvre (13 francs).

*Dans le charil* : quatre chariots (1.200 francs), deux barouds (300 francs), deux ..nelles (?), une charrue, deux binoirs, (130 francs), cinq herses (50 francs), un extirpateur (52 francs), brondeloirs en bois et en pierre (55 francs), deux semoirs (54 francs), une bascule (100 francs), sept sommiers en sapin, deux arbres abattus, vieux bois, ferrailles et matériaux (250 francs), deux chaudières en cuivre (1.900 francs), une cuve en tôle galvanisée (429 francs).

*En avant du charil* : une partie de pulpe (600 francs).

*Dans la cour* : une partie de fumier (46 francs), poules, coqs et canards (75 francs).

#### *La brasserie*

##### Matériel de brasserie

1. Une machine à vapeur, 3.000 francs.
2. Quatre chaudières en cuivre, 2.500 francs.
3. Cuve matière avec agitateur, 1.000 francs.
4. Bac refroidisseur, 700 francs.
5. Planche d'icelui, 200 francs.
6. Cylindre concasseur, 250 francs.
7. Transmission, 400 francs.
8. Meules avec mouvement, 900 francs.
9. Moulin à faire coupage, 80 francs.
10. Machine à laver tonneaux, 200 francs.
11. Touraille, 300 francs.
12. Douze cents tonneaux, 9.000 francs.

13. Six cents demi-tonneaux, 2.000 francs.
14. Cinquante menettes, 150 francs.
15. Pompe en cuivre, 150 francs
16. Chantiers, robinets et pierres, 1.000 francs
17. Deux camions, 1.200 francs
18. Pompe à eau, 200 francs.
19. Bâche, 250 francs.
20. Réfrigérant et accessoires, 1.000 francs.      Total 24.505 francs.

#### Approvisionnements

1. Six mille kg de charbons, 84 francs.
2. Cinq mille quatre cents kg de grain malté, 1.620 francs.
3. Cinq mille kg d'avoine battue, 925 francs.
4. Partie de sacs, 200 francs.
5. Deux balles de houblon vert jeune pesant 253 kg, 708 francs.
6. Une demi-balle de houblon vieux Bavière pesant 100 kg, 100 francs.
7. Une demi-balle de houblon vieux Bavière pesant 50 kg, 50 francs.
8. Dix balles de houblon Poperinghe 1884 pesant 1250 kg, 750 francs.
9. Deux balles de houblon de Bavière pesant 350 kg, 738 francs.
10. Trois balles de houblon d'Alost 1884 pesant 418 kg, 585 francs.

#### Bières

1. Dans l'entonnellerie attenante au bureau, 12 tonnes, soit 18 hl, 324 francs.
2. Dans une autre entonnellerie, 47 tonnes et demie, soit 72 hl 250 l, 850 francs.
3. Dans cette même entonnellerie 85 tonnes, soit 127 hl et demi, 1.530 francs.
4. Dans une troisième entonnellerie, 12 tonnes soit 18 hl, 216 francs.
5. Dans un magasin à bière 40 tonnes dites de provision mesurant 60 hl, 840 francs.

#### *Dans la cour*

1. Quinze mille bouteilles vides, 1.500 francs.
2. Cinq mille bouteilles remplies de bières, 1.500 francs.

*Partie du matériel de brasserie* : pompe foulante et robinets estimés, 37 francs.

*Dans la chambre des domestiques* : trois lits complets, estimés 15 francs.

*Comptes débiteurs* : 322 clients pour un montant de 28.259,85 francs. Clients à Blandain, Esplechin, Hertain, Lamain, Kain, Marquain, Néchin, Orcq, Ramegnies-Chin, Templeuve, Tournai.

Alors que son père et son grand père étaient bourgmestre de Froyennes, Léon Cousinne est davantage en lien avec la ville de Tournai où son beau frère, Victor Payen, de cinq ans son cadet, qui dirige la brasserie Saint Piat et dont la fille, Adèle, épouse le très actif brasseur Alfred Van Nieuwenhuyse<sup>57</sup>.

Reconnu par ses pairs et dispensé de l'obligation de résider à Tournai, il est nommé juge suppléant au Tribunal de commerce de Tournai le 9 septembre 1897<sup>58</sup> tandis que Camille Van Nieuwenhuyse, brasseur, est nommé juge effectif. Quatre ans plus tard, Léon Cousinne est nommé Président du Tribunal et occupe la fonction jusqu'au 5 août 1905<sup>59</sup>.

<sup>57</sup> Le 7 juin 1905, fils de Camille Van Nieuwenhuyse, Alfred van Nieuwenhuyse né à Tournai le 29 décembre 1878 épouse à Tournai Adèle Payen, née à Tournai le 24 juin 1887. Léon Cousinne est témoin au mariage.

<sup>58</sup> Arrêté royal du 9 septembre 1897 (Le *Courrier de l'Escaut* du 14 septembre 1897).

<sup>59</sup> Arrêté royal du 9 septembre 1901 (Le *Courrier de l'Escaut* du 14 septembre 1901).

## La production de la bière

A cette époque, les brasseries sont taxées sur base de la quantité de matières premières utilisées l'année précédente. Les extraits de rôle des contributions directes permettent de comparer la production des brasseries<sup>60</sup>.

### La brasserie Cousinne :

En 1882, 2.738 hl 25 litres (article 62)

En 1891, 3.629 hl 97 litres (article 658)

En 1893, 3.542 hl (article 65)

Ces chiffres situent la brasserie dans la moyenne de la production des brasseries tournaisiennes. Comme Léon Cousinne, d'autres brasseurs vendent du vin et des liqueurs.

### Les brasseries tournaisiennes :

En 1890 :

**Bourgeois Édouard**, rue des Campeaux, 6 6.464 hl 15 l (article, 177)

**Carbonnelle-Lambert**, rue des Fossés, 3 1.725 hl 50 l (article, 275)

Ce brasseur est également marchand de vins et de liqueurs.

**Duchatelet Eugène et Delepaut Narcisse**, rue du Sondart, 15 3.821hl (article, 1016)

**Dumortier Augustin et Jean**, rue As Poids, 6 3.846hl (article, 1059)

Ce brasseur est également producteur de liqueurs fines.

**Lambert Eugène**, rue Madame, 4 1.031hl (article, 1528)

**Spreux-Leclercq Pierre, Fils** quai des Salines, 10 4.852 hl 05 l (article, 2278)

**Van Nieuwenhuysse Camille**, rue des Clairisses, 11 2.410 hl (article, 2418)

**Payen-Guerin**, quai Taille Pierre, 4 5.990 hl 40 l (article, 4015)

**Bara Frères**, rue des Campeaux, 8 4.005 hl (article, 4453)

Brasseurs que nous n'avons pas retrouvés sur l'extrait de rôle de 1890 mais bien sur celui de 1891 :

**Carbonnelle Gustave-Carbonnelle**, rue de la Madeleine 2.848hl 75l (article, 281)

Ce brasseur est également marchand de vins et de spiritueux.

**Vanderghote Georges**, rue du Château 1.628 hl 92 l (article 2388)

Ce brasseur est également marchand de vins et de liqueurs.

Le fragment d'étiquette ci -dessous ne permet pas de connaître la dénomination de la brasserie.



<sup>60</sup> AET, Archives du Commissariat d'arrondissement de Tournai.

## Activités immobilières de Léon Cousinne

Léon Cousinne poursuit la politique immobilière engagée par son père et, jusqu'en 1913, il multiplie les acquisitions<sup>61</sup>.

### Location des propriétés

Le registre des loyers perçus du 1<sup>er</sup> mars 1908 au 31 décembre 1918 indiquent 64 immeubles loués et un revenu annuel moyen de 14.000 francs<sup>62</sup>.

Le même registre détaille les frais d'entretien de ce patrimoine pour la période 1908-1914 :

**1908** : 2.984,76 francs ; **1909** : 2.704,44 francs ; **1910** : 8.252,77 francs ;  
**1911** : 2.296,67 francs ; **1912** : 8.241,70 francs ; **1913** : 3.475,66 francs ;  
**1914** : 4.504,85 francs.

### 1881, boulevard du Nord à Tournai

Le 20 janvier 1881, par acte devant le notaire Lecroart, Léon Cousinne achète aux époux Descamps-Picart, une maison à usage d'estaminet, située faubourg du Château, à l'angle de la rue du Viaduc et du boulevard du Nord, pour le prix de 22.000 francs<sup>63</sup>.

L'acte de vente comporte une clause qui a retenu notre attention : « ... si les maisons appartenant à ce jour à Monsieur Jean Baptiste Picart et attenantes à celle vendue servaient par la suite à usage d'estaminet ou de débit de boissons, toutes les bières que l'on débitera seront fournies par la brasserie de Monsieur Cousinne-Payen ou de son successeur ».

### 1901, acquisition de la brasserie Carmon



*Le Courrier de l'Escaut* du 29 décembre 1895

Le 15 mai 1901, Léon Cousinne achète sur adjudication publique par le notaire Glorieux la brasserie Carmon, drève de Maire à Tournai, pour le prix de 22.254 francs :

<sup>61</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Notices*, volume 649, n° 147 ; volume 751, n° 226 ; volume 822, n° 236.

<sup>62</sup> Archives Cousinne n° 48.

<sup>63</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions*, 2<sup>ème</sup> série, n° 1229 acte 57.



« Une maison comprend corps de logis, brasserie sous le nom de Casino et dépendances, le tout sur et avec 90a 20ca de jardin, cadastrée section L n° 96a et 99b tenant à la ville de Tournai, au chemin de l'Escalette, au chemin conduisant à l'avenue de Maire à celui de l'Escalette et à MM. Desclée ainsi que tout le matériel de la brasserie et qui s'y trouve immobilisé par destination rien excepté, ni réservé ; le dit matériel comprenait spécialement trois chaudières dont deux en cuivre et une cuve en fer galvanisé ; un bac refroidissoir en fer galvanisé, une cuve à fermentation, une pompe à bière et un réservoir en cuivre, une machine à vapeur de la force de huit chevaux et un générateur de la force de trente chevaux, 350 tonneaux, 25 demi-tonneau, un camion et un cheval ».

Pour Léon Cousinne, cette acquisition est l'occasion d'éliminer un concurrent et d'acquérir le matériel d'une brasserie récente. Le 27 juillet 1901, par acte devant le notaire Lecroart, il revend le bien à Clément Joseph Dhaine, propriétaire à Lille, pour le prix de 20.000 francs tout en se réservant le matériel de la brasserie<sup>64</sup>.

La brasserie avait été construite en 1889 par Florimond Carmon, pharmacien quai Saint Brice à Tournai, sur la propriété du « Casino » achetée sur adjudication publique devant le notaire Roger le 17 avril 1889<sup>65</sup>.

« *Le Casino* » était un cercle que Walter Ravez décrit comme suit :

« Au cours de la saison estivale, on accordait ses faveurs à la Société du Casino. Elle s'était attribué la spécialité des bals champêtres illuminés, des concerts et feux d'artifice donnés dans de vastes jardins de l'avenue de Maire, que fréquentaient l'aristocratie et la bourgeoisie, rapprochés sans faux orgueil. Les demoiselles de la haute société ne se formalisaient pas de trouver dans leur quadrille des personnes plus modestes ; le bon ton et la correction de ces fêtes dansantes engendraient l'entrain, et la gaieté était partagée par tout le monde, heureux de se rencontrer dans un milieu champêtre où l'on était sûr de trouver la correction et l'urbanité<sup>66</sup> ».

#### Hôtel des Neuf Provinces (1884-1920)



Hôtel des Neuf Provinces à l'angle de la place Crombez et du quai de la Petite Rivière

<sup>64</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions, 2<sup>ème</sup> série, volume 2679, acte 2.*

<sup>65</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions, 2<sup>ème</sup> série, vol. 1755, acte 45.*

<sup>66</sup> W. RAVEZ, *Le Folklore de Tournai et du Tournaisis*, Tournai, 1849, p. 117.

Le 28 mai 1884, Florimond Debruyne<sup>67</sup> veuf de Sidonie Drossart, hôtelier à Tournai vend à Léon Cousinne pour le prix de 17.000 francs « *divers bâtiments à usage d'écurie et de salle de gymnase* » sur une superficie de 3a 60 ca cadastrés section A n° 281d situés quai de la Petite Rivière et attenants à son hôtel, à front de la place Crombez<sup>68</sup>

Ce bien fait partie « d'une grande et vaste maison à usage d'hôtel restaurant enseigné « *Au Neuf Provinces* » érigé par Florimond Debruyne et Sidonie Drossart sur un terrain d'une superficie de 8a 90ca cadastré section A n° 231d dont ils ont fait l'acquisition pendant leur communauté. Sidonie Drossart décède à Tournai le 14 juillet 1883 et laisse comme seule héritière légale, sa fille Marguerite Debruyne<sup>69</sup>. Lors du partage effectué, le même jour par le même notaire, la valeur de l'hôtel est estimée à 136.000 francs. Un huitième (17.000 francs) est attribué en pleine propriété à Florimond Debruyne, ce qui correspond à la part cédée à Léon Cousinne. Le père et la fille restent propriétaires indivis de l'hôtel et du restaurant<sup>70</sup>.

Le 20 novembre 1886, Léon Cousinne revend à Florimond Debruyne le bien acquis en 1884 pour le prix de 25.000 francs<sup>71</sup>.

Le 17 décembre 1886, Florimond Cousinne et sa fille vendent à Léon Cousinne, l'hôtel restaurant avec écurie, remise et dépendances sur une superficie de 8a 90ca<sup>72</sup>, pour le prix de 80.000 francs.

En déduction de ce prix, l'acquéreur prend à sa charge une créance hypothécaire grevant le dit immeuble au capital de 50.000 francs remboursable le 30 mars 1889, produisant 5% l'an payable par trimestre les 30 mars et 30 septembre dus à François Parent-Dillies, propriétaire et industriel domicilié à Lannoy et demeurant à Kain, suivant acte du notaire Lecroart en date du 30 mars 1882. Quant au surplus de 30.000 francs, une compensation est établie par Léon Cousinne jusqu'à due concurrence sur la dette hypothécaire qui lui est due par les vendeurs aux termes d'un acte reçu par le notaire Lecroart le 15 juillet 1880.

Malgré cette vente, Florimond Debruyne apparait toujours comme exploitant, ou même comme propriétaire de l'établissement :

*Exercice fiscal 1890 : Debruyne Florimond, place Crombez 1, cabaretier (bières et liqueurs), deux billards, restaurateur, six chambres (art. 2931)<sup>73</sup>.*

---

<sup>67</sup> **Florimond Joseph Debruyne**, né à Bousbecque (Nord) le 10 mars 1840, veuf de Sidonie Drossart (née à Baugnies le 17 avril 1837, mariée à Lille le 1<sup>er</sup> septembre 1864 et décédée à Tournai le 4 juillet 1883) il épouse en secondes noces à Tournai, le 4 janvier 1890 Marie Louise Drossart née à Celle l'Evescaut (Vienne) le 16 septembre 1856 (femme de chambre à Tournai, qui lui a donné une fille : Églantine Drossart née à Tournai le 7 avril 1883 et décédée à Bristol le 31 octobre 1940). Marie Louise Drossart place Crombez le 16 avril 1905 et Florimond Debruyne y décède le 13 mai 1906.

<sup>68</sup> Acte devant le notaire Lecroart. *Hypothèques Tournai, Transcriptions, 2<sup>ème</sup> série*, vol. 1426, acte 6.

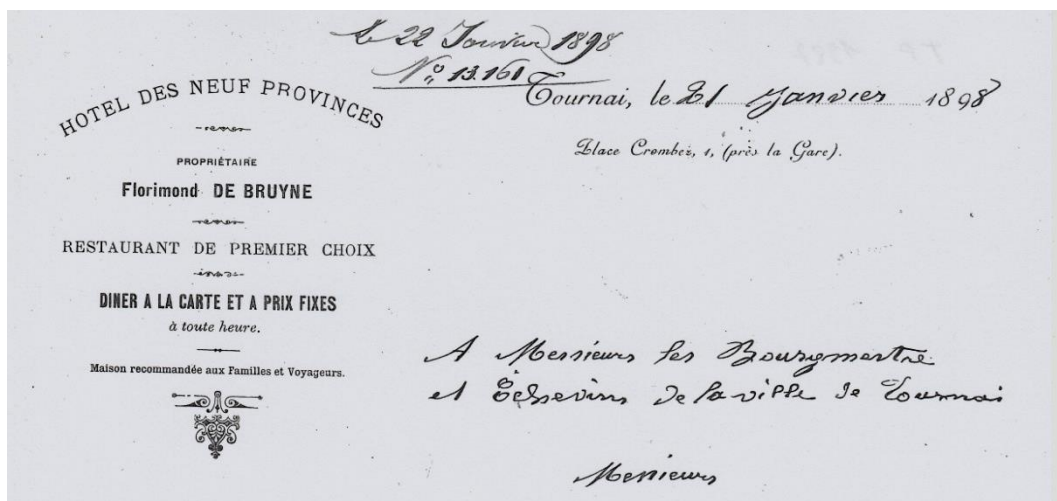
<sup>69</sup> **Marguerite Debruyne**, née à Lille le 13 juillet 1865 et décédée à Tournai le 20 octobre 1888.

<sup>70</sup> Acte devant le notaire Lecroart. *Hypothèques Tournai, Transcriptions, 2<sup>ème</sup> série*, vol. 1426, acte 7.

<sup>71</sup> Acte devant le notaire Degottal à Merxem (Anvers). AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions, 2<sup>ème</sup> série*, vol. 1578, acte 36

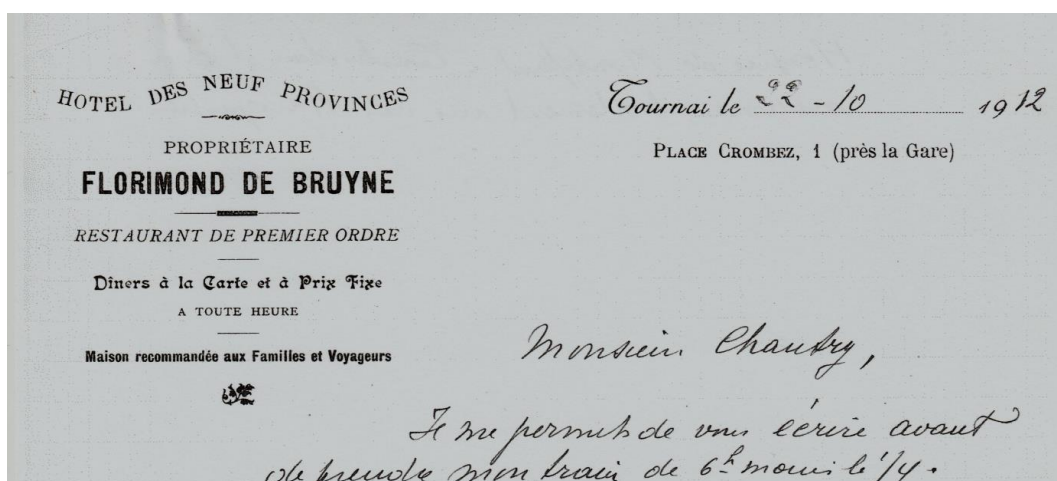
<sup>72</sup> Acte devant le notaire Lecroart. AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions, 2<sup>ème</sup> série*, vol. 1585, acte 10.

<sup>73</sup> AÉT, Archives du Commissariat d'arrondissement de Tournai, extrait du rôle des contributions.



Florimond Debruyne demande à pouvoir « mettre un tableau et enseigne sur la façade de mon hôtel, quai Leray *Local du Vélo Sport* » et, malgré la vente de l'hôtel en 1886, en-tête mentionne qu'il en est le propriétaire. L'hôtel des Neufs Provinces ne figure pas dans le registre des loyers du 14 mars 1908 au 31 décembre 1918<sup>74</sup> et nous n'avons aucune information sur la convention par laquelle Léon Cousinne permet à Florimond Debruyne de poursuivre l'exploitation de l'hôtel.

Le 18 février 1900, sous le même papier en-tête, Florimond Debruyne demande à pouvoir placer deux enseignes au nom des « *Brasseries de Koekelberg et de Munich* ».



On peut comprendre que son fils, âgé de 21 ans, dont le deuxième prénom est Florimond continue à privilégier le prénom de son père, décédé place Crombez en 1906, dans ses relations avec la clientèle. Mais une autre question se pose : comment la gestion de l'établissement a-t-elle été assurée pendant la minorité de Robert Florimond Debruyne ?

Autre paradoxe, selon l'almanach du commerce de 1913<sup>75</sup>, l'hôtel est exploité par Debruyne-Drossart alors que Marie Louise Drossart est décédée en 1905 : **DE BRUYNE-DROSSART**. *Hôtel des Neuf Provinces, café, restaurant, diners à prix fixes et à la carte, chambres confortables, salons pour noces et banquets, garage pour autos, place Crombez, 1.*

<sup>74</sup> (Archives Cousinne n° 48.

<sup>75</sup> Annuaire Mertens et Rozez, Hainaut.

Le 7 février 1920, Léon Cousinne vend l'hôtel des Neuf Provinces à Robert Florimond Debruyne<sup>76</sup>, fils de Florimond Debruyne et de Marie Louise Drossart pour le prix de 145.000 francs<sup>77</sup>.

Cette transaction est, par son montant, la plus importante réalisée par Léon Cousinne.



Léon Cousinne

Pendant la première guerre mondiale, les allemands établissent une «Kommandantur» à la ferme de L'Hôtellerie<sup>78</sup>

Georges Cousinne, volontaire de guerre, est affecté à l'inspection générale du service de santé<sup>79</sup>.

Léon Cousinne décède à Ostende, où il est domicilié<sup>80</sup>, le 11 août 1933.



Interrompue pendant la guerre la brasserie a repris son reprend le 1<sup>er</sup> avril 1919<sup>81</sup> sous la dénomination :

« **Brasserie Georges Cousinne** »

<sup>76</sup> **Robert Florimond Ursmar Debruyne**, fils de Florimond Joseph et de Marie Louise Drossart, né à Tournai le 3 novembre 1891 et décédé à Tournai le 1<sup>er</sup> mai 1940.

<sup>77</sup> Acte devant le notaire Roger. AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions*, 2<sup>ème</sup> série, vol 4076, acte 20.

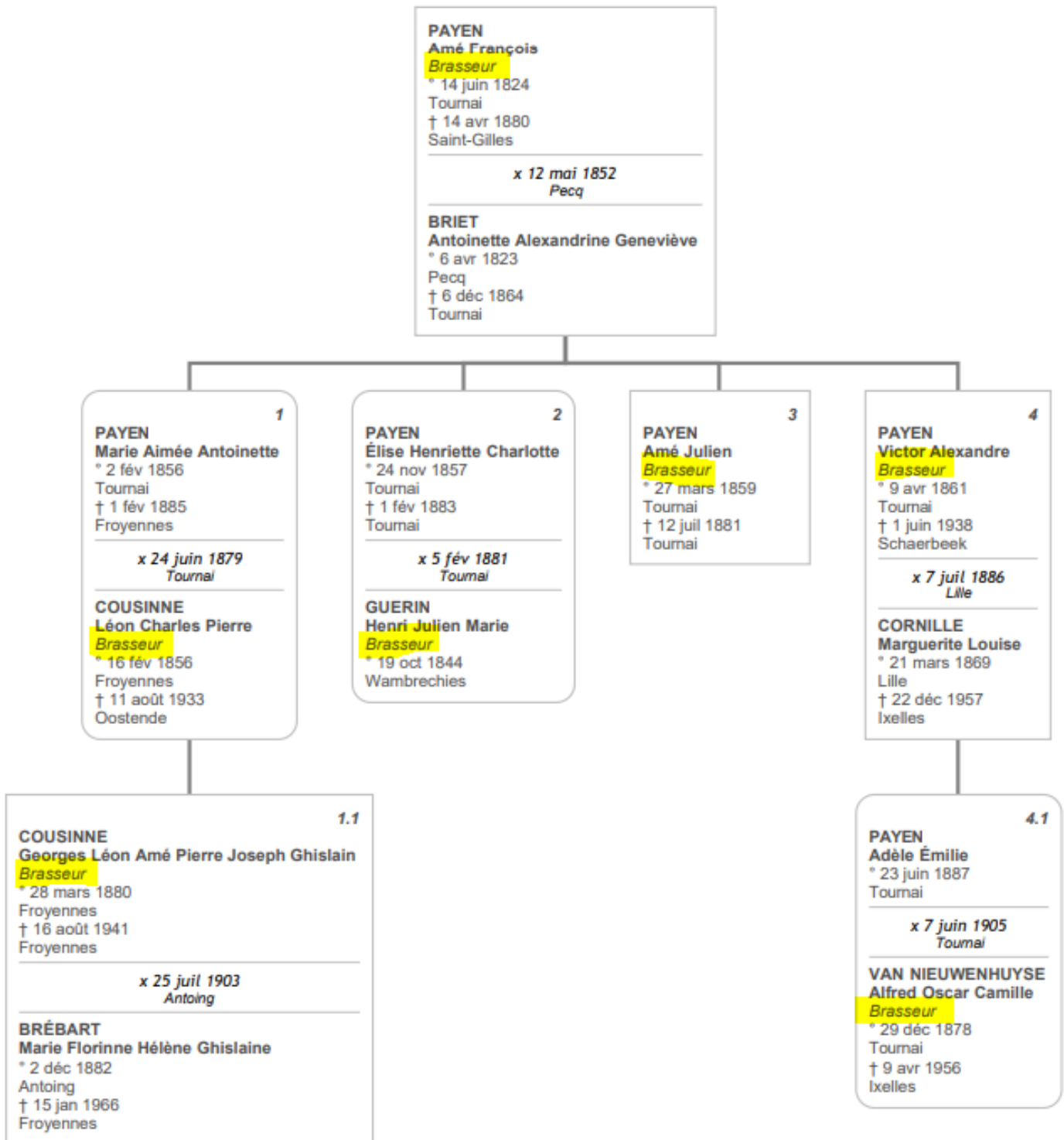
<sup>78</sup> A. VANDENNI EWENBORG, op.cit. p.262.

<sup>79</sup> Matricule 23541.

<sup>80</sup> Nous n'avons pas pu vérifier l'acte de décès, nous pouvons le déduire du fait que cet acte n'a pas retranscrit dans le registre des décès de Froyennes en 1933. Cette domiciliation explique également l'absence de déclaration de succession à Tournai.

<sup>81</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 26 mars 1919.

## Descendance d'Amé François Payen





## 8. Georges Cousinne (1880-1941) et Marie Brébart (1882-1966)

A sa majorité, le 28 mars 1901, le compte de tutelle de Georges Cousinne indique une dépense de trois fois 5.000 francs pour frais d'éducation, il bénéficie d'un revenu annuel de 9.869,34 francs, usufruit des biens acquis par représentation de sa mère dans les successions de la famille Payen<sup>82</sup>.

Le 25 juillet 1903 Georges épouse à Antoing, Marie Florinne Hélène Ghislaine Brébart née à Antoing le 2 décembre 1882, fille d'Oscar Brébart et de Marie Eugène Dapsens. Le régime matrimonial est celui de la communauté réduite aux acquêts<sup>83</sup>.

### Le futur époux apporte à la communauté :

1. Une somme de 219.342 francs 13 centimes qu'il a recueilli de la succession de sa mère ainsi que des droits recueillis par elle dans la succession de ses parents.
2. Une créance hypothécaire au capital de 100.000 francs due par Victor Payen, brasseur à Tournai attribuée à Georges Cousinne résultant du partage de la succession de sa tante, Madame Guérin, née Payen par acte devant le notaire Émile Roger à Tournai le 23 décembre 1885.
3. Une créance au capital de 100.000 francs due par Victor Payen souscrite le 12 juillet 1886.
4. Deux créances au capital ensemble de 20.000 francs dues par Victor Payen souscrites le 9 mars 1892.
5. Une créance au capital de 10.000 francs due par Monsieur Peltzer et fils de Verviers souscrite le 31 décembre 1899.
6. Une créance au capital de 10.000 francs due par sa tante, Valentine Cousinne veuve de Paul Gay de Taintignies, souscrite le 1<sup>er</sup> octobre 1901.
7. Tout le matériel servant à son commerce de bière en bouteilles, comprenant notamment voitures, appareils divers, marchandises, le tout d'une valeur de 10.000 francs
8. Une terre d'une superficie de 10a12 ca située à Blandain faisant partie du n° 1065a de la section B du cadastre, acquise par acte devant le notaire Pillons à Templeuve le 7 janvier 1902.
9. Une maison à usage de cabaret à Froyennes contenant en fonds bâti et jardin 6a 70ca cadastrée Section B n° 213b et 214 acquis par acte devant le notaire Crombé à Tournai le 24 juillet 1902.

### La future épouse apporte à la communauté :

Une pension annuelle et viagère de 10.000 francs constituée par ses parents au profit de leur fille et en cas de prédécès de la donataire, au profit des enfants de celle-ci.

En cas de décès du père ou de la mère de la future épouse, le survivant ne lui paiera plus que ce qui pourrait manquer au revenu qu'elle aura atteint, et dont elle sera en jouissance par le décès du prédécédé pour parfaire le chiffre de 10.000 francs.

Lors du décès du survivant du père ou de la mère de la future épouse, ladite pension viagère cessera complètement.

---

<sup>82</sup> Archives Cousinne n° IX, compte de tutelle,

<sup>83</sup> Conventions matrimoniales du 21 juillet 1903, devant le notaire Paul François Lehon à Tournai. (AÉT, *Notariat*, n° 11412).

Au lendemain de la guerre, Georges Cousinne multiplie les initiatives en vue d'élargir sa clientèle.

**En 1919**, Georges Cousinne s'associe avec « la Grande Brasserie Tournaisienne » d'Alfred Van Nieuwenhuysse pour la distribution de la bière<sup>84</sup>.



*La société en nom collectif « G. Cousinne & J. Brame »*



Jean Gustave Brame, négociant en vins (1899-1996) est le petit-fils d'Oscar Brame (1846-1908) marchand brasseur et d'Adèle Cousinne (1850-1908), sœur de Léon Cousinne et le fils de Jean Henri Brame (1873-1953), négociant en vins. L'annonce ci-dessus<sup>85</sup> montre que l'entreprise familiale cherchait, dès 1919, à élargir sa clientèle dans la région de Tournai.

**Le 17 décembre 1921**, Georges Cousinne, brasseur et négociant en vins et liqueurs et Jean Gustave Brame fils, sans profession, demeurant à Hem-lez-Lannoy constituent la société en nom collectif « G. Cousinne & J. Brame »<sup>86</sup>.

La société est constituée pour une période de trois ans renouvelables à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1921. Son objet est « le négoce en gros et en détail des vins et liqueurs ». Le capital social, fixé à 30.000 francs, est constitué des apports que font les deux associés, moitié par moitié.

<sup>84</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 12 octobre 1919. Adèle Payen, épouse d'Alfred Van Nieuwenhuysse est la fille de Victor Payen, frère de Marie Aimée Payen épouse de Léon Cousinne.

<sup>85</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 26 mars 1919.

<sup>86</sup> AÉT, *Notariat*, n° 4961, acte devant le notaire Charles Roger à Tournai. *Moniteur belge* du 6 janvier 1922 n° 182.

Les écritures sociales sont arrêtées, chaque année, le 30 novembre. Le bénéfice sera établi après le versement à un fonds d'amortissement destiné à tenir compte de la dépréciation des immobilisations d'une somme jugée suffisante par les associés sans que ce prélèvement puisse être inférieur à 5 % de la valeur initiale des immobilisations. Dès que le fonds de réserve aura atteint la somme de 10.000 francs le prélèvement destiné à ce fonds cessera d'être obligatoire.

Le 28 décembre 1925, Jean Brame fils, sans profession demeurant à Hem-lez-Lannoy cède ses parts et droits dans la société à Gaston Deleplanque, employé demeurant rue Colbert, 77 à Lille pour la somme de 16.533 francs<sup>87</sup>.

Le 7 janvier 1928, Gaston Deleplanque cède ses parts et ses droits à Georges Cousinne pour la somme de 16.783, 49 francs. Après quoi, il est procédé à la liquidation de la société dont le passif est supporté par les marchandises, matériel et camionnette pour un montant de 20.186,40 francs et par les débiteurs et clientèle pour un montant de 3.298,84 francs<sup>88</sup>.

**En 1922**, les cinq brasseries de la « Grande Brasserie Tournaisienne » ont un accord commercial avec la « Grande Brasserie du Lion »<sup>89</sup>. La brasserie Cousinne continue à produire de la bière et reste propriétaire de ses cabarets, elle vend également vins et liqueurs.



*Le Courrier de l'Escaut* du 3 septembre 1922.



1925 Vins Roussel à Tournai

<sup>87</sup> AÉT, *Notariat*, n° 4982, acte devant le notaire Charles Roger à Tournai. *Moniteur belge* du 20 janvier 1926 n° 727.

<sup>88</sup> AÉT, *Notariat*, n° 4994, acte devant le notaire Charles Roger à Tournai.

<sup>89</sup> Gaston LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes*, p. 234.

Selon Manfred Friederich<sup>90</sup>, Georges Cousinne aurait cessé de brasser en 1926 tout en poursuivant la vente des bières, des vins, des liqueurs et autres boissons.

FROYENNES 7503 (Hainaut)

1246a Léon Cousinne, "Brasserie de l'Hôtellerie"

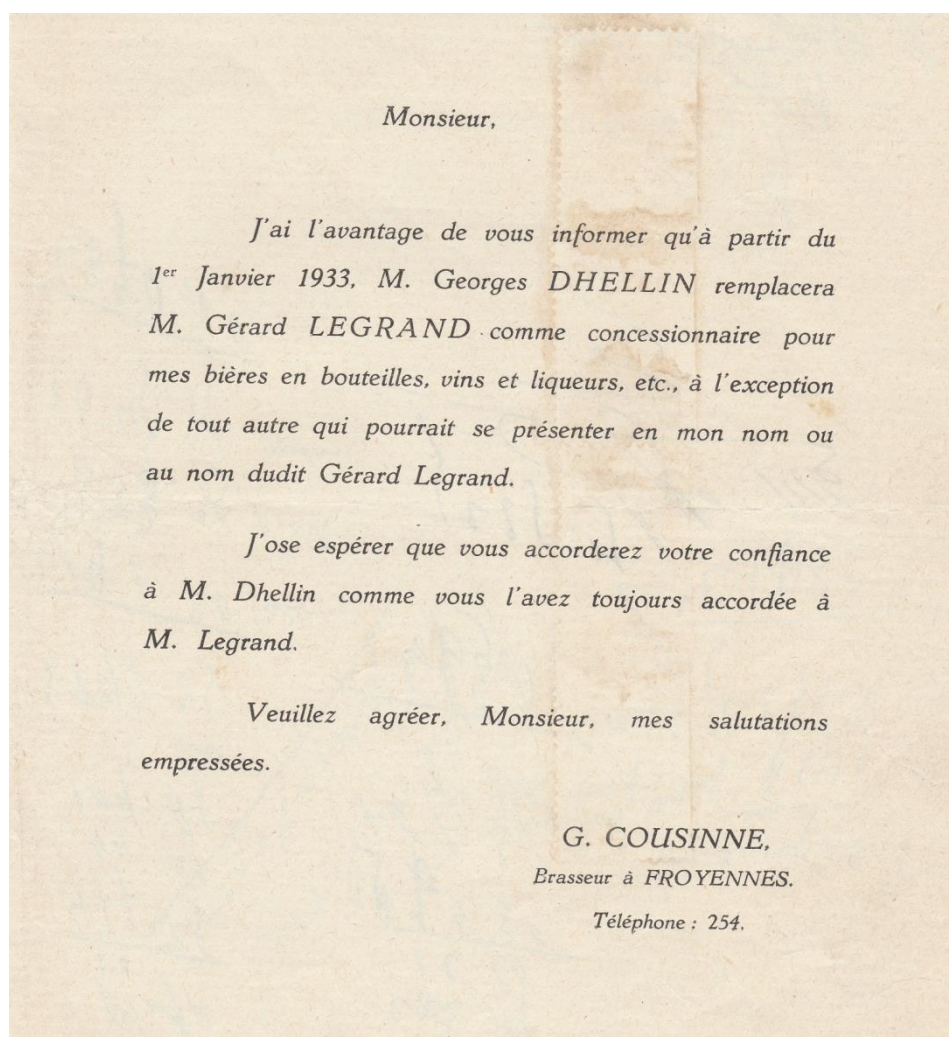
b Georges Cousinne, "Brasserie de l'Hôtellerie" (inact. ab 1926)

1892- 1910

- 1930

Le 16 décembre 1932, une annonce dans *Le Courrier de l'Escaut*, nous apprend que Georges Cousinne, brasseur à Froyennes, recherche « un concessionnaire bières en bouteilles ». Vente annuelle assurée de 2.000 hl. Caves, magasin et maison d'habitation disponibles ».

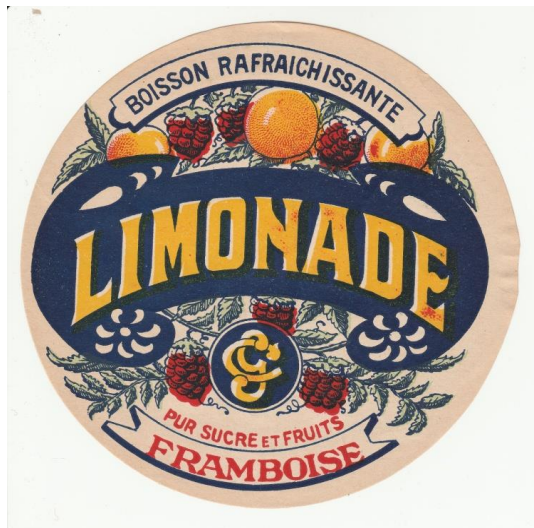
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1933, Georges Dhellin remplace Gérard Legrand<sup>91</sup> comme concessionnaire pour la vente des boissons de la brasserie



<sup>90</sup> Manfred FRIEDRICH, *Brauerei - Verzeichnis Belgien*, 2e éd., revue et augmentée, [Freigericht], 1984. La source de cette affirmation semble être les registre de commerce dépouillés par l'auteur, nous n'avons pas pu la confirmer par ailleurs.

<sup>91</sup> Nous ne savons pas quand Gérard Legrand est devenu concessionnaire.









## *La vie au village*

### Le Monument aux morts



Georges Cousinne

Un comité pour l'érection d'un monument aux victimes civiles et militaires est constitué sous le patronage de l'administration communale et des notabilités de la commune.

Le comité principal est sous la présidence du bourgmestre Albéric Desmons.

Le comte René de Germiny et Georges Cousinne, sont vice-présidents. Joseph Massy, est secrétaire-trésorier<sup>92</sup>.

Le monument est inauguré le dimanche 5 octobre 1930<sup>93</sup>.

### L'harmonie « L'Amicale »

Georges Cousinne est le président-fondateur de l'harmonie qui fête sa première fête de Sainte Cécile le dimanche 19 novembre 1922. Après la grand'messe, un festin réunit 115 convives dans le salon de la « *Maison commune* » le local de la société<sup>94</sup>.

Au cours du banquet de la Sainte Cécile de 1925, Georges Cousinne, désormais président d'honneur, cède la présidence au nouveau bourgmestre, Léopold Lardin.

En 1946, la toujours vaillante harmonie est présidée par le docteur Humblet. Madame Georges Cousinne et son fils Pierre sont présidents d'honneur<sup>95</sup>.

### L'église

La cloche de l'église, fondue en 1850 et enlevée par les allemands en 1943, est remplacée après la guerre. Bénie le 31 juillet 1949, son parrain est Gaston Dekerpel, bourgmestre, sa marraine est Marie Brébart veuve de Léon Cousinne<sup>96</sup>.

---

<sup>92</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 9 mai 1919.

<sup>93</sup> Christian BAUSIERS, *Les monuments aux morts de la ville de Tournai*, p. 23. Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, Section Arts et Traditions populaires, 1998,

<sup>94</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 25 novembre 1922.

<sup>95</sup> *Le Courrier de l'Escaut* du 21 juin 1946.

<sup>96</sup> A. VANDENNIEWENBORGH, op.cit. p.114.

## *Décès de Georges Cousinne*

Georges Cousinne décède à Froyennes le 16 août 1941 à l'âge de 61 ans.

Le passif de la succession<sup>97</sup> détaille les frais médicaux d'une dernière maladie :

- Docteur Descamps, avenue Leray, 22 à Tournai pour soins donnés : 10.000 francs.
- Docteur Lepoutre, boulevard Vauban, 46 à Lille pour opération, consultations et soins : 7.000 francs français, soit 4.375 francs belge.
- Docteur Humblet, à Froyennes : 1.690 francs.
- Melle Moyart, pour nuits et soins donnés : 2.100 francs.
- Les sœurs noires, de Mons pour soins donnés : 4.500 francs.
- Pharmacie Lefebvre, rue des Jésuites, 10 à Tournai : 624, 70 francs.
- La clinique chirurgicale Saint Georges, place du Becquerelle à Tournai pour diverses fournitures : 280,30 francs.

Conformément aux dispositions du contrat de mariage Marie Brébart recueille toute la communauté mobilière, la moitié de la communauté immobilière en pleine propriété et la moitié en usufruit et Pierre Cousinne l'autre moitié en nue propriété.

La communauté mobilière comporte : les meubles meublants estimés 55.882 francs, une voiture Citroën, modèle 1938 estimée 8.500 francs, les argenteries estimées 19.875 francs, les vins estimés 5.000 francs.

La liquidation de la succession détaille la situation de **la brasserie** :

### **ACTIF MOBILIER**

Fonds de commerce de la brasserie :	150.000 francs
Mobilier des cabarets :	118.130 francs
Matériel de brasserie :	72.205 francs
Sommes dues par divers clients à la date du décès :	252.200 francs
220 parts sociales de le SA Grande Brasserie du Lion :	490.600 francs

### **PASSIF MOBILIER**

Sommes dues à divers fournisseurs, y compris la Brasserie du Lion : 283.588 francs.

### **ACTIF IMMOBILIER**

L'actif immobilier, hors ferme de L'Hôtellerie, parmi les quels de nombreux cafés, à Froyennes et dans les villages voisins<sup>98</sup> est évalué à 1.382.940 francs.

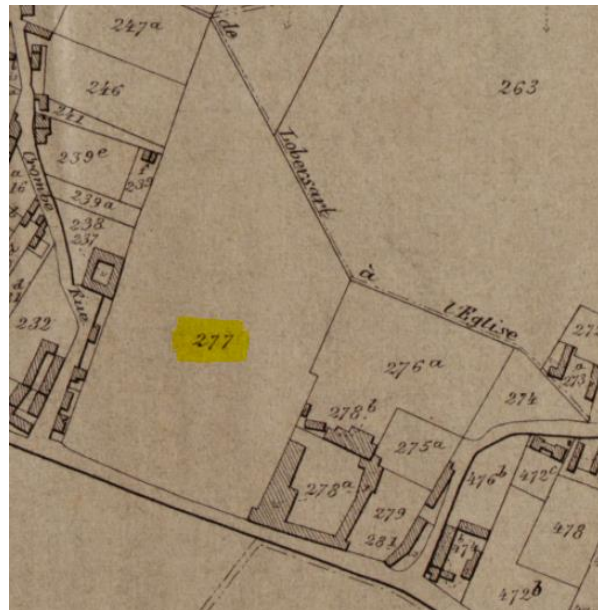
---

<sup>97</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai, Transcriptions*, volume 6230, acte 2. Liquidation partage de la communauté Cousinne-Brébart et de la succession de Georges Cousinne devant le notaire Lecroart le 14 février 1942.

<sup>98</sup> Antoing, Blandain, Esplechin, Kain, Marquain, Orcq, Taintignies, Willemeau.

## L'Hôtellerie en 1942

La ferme, estimée 420.000 francs, est décrite comme suit :



Plan Popp

La ferme, estimée 420.000 francs, est décrite comme suit :

- a. **Maison** sur 10 ca section B n° 278/l.
- b. **Chapelle** sur 10 ca section B n° 394/c. (Située de l'autre côté de la route, elle ne figure pas sur le plan).
- c. **Terrain d'aisance** de 2a 50ca section n° 274/a.
- d. **Jardin** de 5a 10 ca section B n° 275/b ;
- e. **Écurie** sur 1a, chaussée de Lannoy section B n° 278/q.
- f. **Bureau** sur 20ca section B n° 278/y.
- g. **Maison** sur 2a 80ca section B n° 279/g.
- h. **Jardin** sur 29a 90ca section B n° 280/f
- i. **Jardin** sur 86a section B n° 276/d
- j. Jardin de 29 a 10 ca section B n° 277/b**
- k. **Serre** sur 60 ca, chaussée de Lannoy section B n° 276/e.
- l. Bois de 56a 25 ca section B n° 277/c ;**
- m. Pâtures de 1ha 77a 70ca, chaussée de Lannoy section B n° 277/d**
- n. **Remise** sur 7a 80ca, chaussée de Lannoy section B n° 278/w.
- o. **Magasin** de 38a 10 ca section B n° 278/y.

**Le jardin, le bois et la pâture (n° 277, 2 ha 63a 5ca)**, anciennement propriété des Hospices, ne faisaient pas partie de la ferme lors de son acquisition par Pierre Cousinne en 1874.

La brasserie, l'ancien corps de logis et l'étable attenante ne figurent plus dans cette description. Nous n'avons pas d'autres précisions concernant l'arrêt de la fabrication de la bière et la démolition des bâtiments.



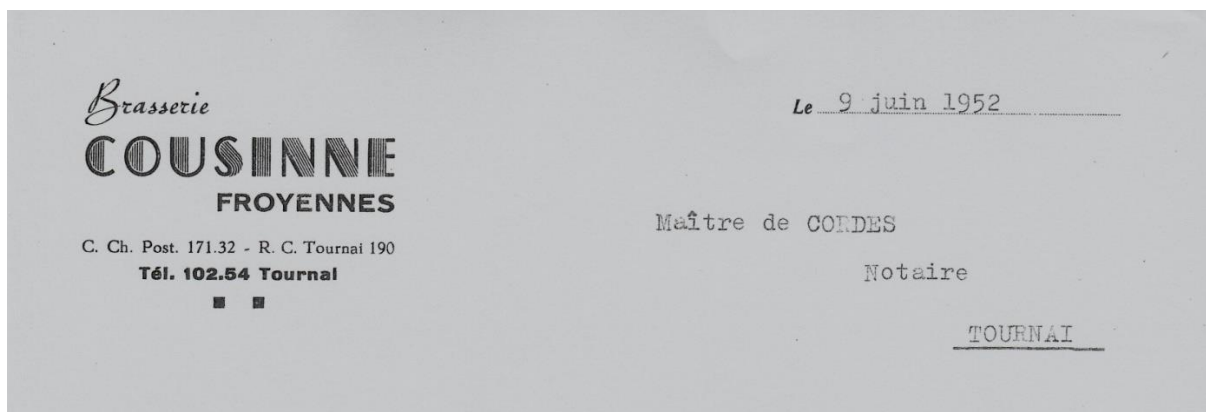
## 9. Pierre Léon Cousinne (1904-1994) et Gabrielle Defontaines (1910-1995)

**Pierre Léon Oscar Cousinne**, fils de Georges Cousinne et de Marie Brébart, est né au château de la Kennelée à Antoing le 9 octobre 1904.



*Le château de la Kennelée construit en 1875 par les époux Brébart-Dapsens selon les plans de Justin Bruyenne a été détruit par un obus incendiaire au cours de la bataille de l'Escaut en 1940. Il n'a pas été reconstruit. Le parc acheté par la ville est devenu un parc public.*

Le 16 juin 1930, naissance de Jacqueline Defontaines, fille de Pierre Léon Cousinne et de Gabrielle Defontaines, née à Tournai le 14 avril 1910, fille d'un ouvrier du chemin de fer. Les parents sont célibataires, Pierre Cousinne reconnaît l'enfant par acte du 5 mars 1937 à Tournai. Au mois de juin 1940, le couple est réfugié à Le Pouligen (Loire atlantique), une cité balnéaire de la côte d'Armor, voisine de La Baule où ils se marient le 24 juin 1940.





Nous connaissons les fournisseurs de la brasserie pour les années 1947-1953<sup>99</sup>.

PRINCIPALES BRASSERIES					
1947	Cambier	Chevalier	De Gheest	Le Lion	Total
<b>Trim 1</b>				79.279,95	<b>79.279,00</b>
%				100,00	
<b>Trim 2</b>	41.545,00		162.646,70	169.284,25	<b>373.475,00</b>
%	11,12		43,55	45,33	
<b>Trim 3</b>	32.325,00	42.149,45	400.640,95	13.242,15	<b>488.357,55</b>
%	6,62	8,63	82,04	2,71	
<b>Trim 4</b>	50.569,80	161.718,56	252.356,85	6.453,20	<b>471.098,41</b>
%	10,73	34,33	53,57	1,37	
<b>Total</b>	<b>124.439,80</b>	<b>203.868,01</b>	<b>815.644,50</b>	<b>268.259,55</b>	<b>1.412.211,86</b>
			<b>AUTRES FOURNISSEURS</b>		<b>135.708,83</b>
	Cambier à Audenarde, à partir du 2 avril				<b>1.547.920,69</b>
	Chevalier Marin à Malines, à partir du 28 juillet				
	De Gheest à Alost, à partir du 2 juillet				
	Brasserie du Lion à Tournai				



La « Grande brasserie du Lion » n'est plus l'unique fournisseur. Pierre Cousinne diversifie son approvisionnement.

Il soutire les bières de la brasserie « Chevalier Marin ».

Les commandes auprès de l' « Acide Carbonique » semblent indiquer que certaines boissons fraîches sont préparées à la brasserie.

AUTRES FOURNISSEURS						
1947				1.412.211,86	91,23	%
<b>Ac carb bxls</b>	9.436,30	0,61	%			
<b>Carbonnelle</b>	61.650,40	3,98	%			
<b>Caves Violettes</b>	4.882,10	0,32	%			
<b>Coulebier</b>	6.751,00	0,44	%			
<b>De Croon Draeck</b>	9.532,70	0,62	%			
<b>Dubbel sa</b>	11.764,50	0,76	%			
<b>Roussel vins</b>	6.178,85	0,40	%			
<b>Schmidt</b>	12.812,60	0,83	%			
<b>Top bronnen</b>	11.426,00	0,74	%			
<b>Divers</b>	1.274,38	0,08	%			
	<b>135.708,83</b>	<b>8,77</b>		<b>135.708,83</b>	<b>8,77</b>	<b>%</b>
				<b>1.547.920,69</b>		
	Distillerie Carbonnelle à Kain			Dubbel SA à Bruxelles		
	Caves Violettes, vins à Bruxelles			Roussel, vins à Tournai		
	Oscar Coulebier, brasserie à Ypres			Schmidt à Bruxelles		
	De Croon-Draeck, brasserie à Linkebeek			Top bronnen à Nederbrakel		

<sup>99</sup> Archives Cousinne, facturier d'entrée 1947-1953. Les chiffres figurant dans les tableaux correspondent au montant total des factures pour la période indiquée.

PRINCIPALES BRASSERIES					
1948	Cambier	Chevalier	De Gheest	Le Lion	Total
Trim 1	138.848,00	184.448,77	200.771,70	8.037,60	<b>532.106,07</b>
%	26,09	34,66	37,73	1,51	
Trim 2	60.750,35	103.439,24	447.549,15	1.724,05	<b>613.462,79</b>
%	9,90	16,86	72,95	0,28	
Trim 3	20.272,10		520.413,31		<b>540.685,41</b>
%	3,75		96,25		
Trim 4	15.728,00		344.831,11		<b>360.559,11</b>
%	4,36		95,64		
<b>Total</b>	<b>235.598,45</b>	<b>287.939,54</b>	<b>1.513.565,27</b>	<b>9.761,65</b>	<b>2.046.813,38</b>
			<b>AUTRES FOURNISSEURS</b>		<b>223.211,89</b>
					<b>2.270.025,27</b>
Chevalier Marin, dernière facture le 5 mai					
Le Lion, dernière facture le 31 mai					

AUTRES FOURNISSEURS						
1948				2.046.813,38	90,17	%
Carbonnelle	75.297,20	33,17	%			
Cinzano	4.659,60	0,21	%			
Dubonnet	12.656,80	0,56	%			
Martini	7.393,80	0,33	%			
Roussel	7.442,35	0,33	%			
Top Bronnen	83.896,00	3,70	%			
Divers	31.866,14	1,40	%			
<b>Total</b>	<b>223.211,89</b>	<b>39,68</b>	<b>%</b>	<b>223.211,89</b>	<b>9,83</b>	<b>%</b>
				<b>2.270.025,27</b>		
Cinzano, Dubonnet et Martini à Bruxelles						





1950	Cambier	De Gheest	Cuykens	Vandenstock	Union	Total
<b>Trim 1</b>	9.024,50	47.302,90	48.208,90	5.607,35	123.180,65	<b>233.324,30</b>
%	3,87	20,27	20,66	2,40	52,79	
<b>Trim 2</b>	19.953,50	105.101,00	121.748,90	5.198,35	333.380,85	<b>585.382,60</b>
%	3,41	17,95	20,80	0,89	56,95	
<b>Trim 3</b>	15.471,50	101.252,40	220.310,35	6.559,25	153.324,40	<b>496.917,90</b>
%	3,11	20,38	44,34	1,32	30,86	
<b>Trim 4</b>	15.031,00	11.873,10	286.112,35	3.041,10	82.979,13	<b>399.036,68</b>
%	3,77	2,98	71,70	0,76	20,79	
	<b>59.480,50</b>	<b>265.529,40</b>	<b>676.380,50</b>	<b>20.406,05</b>	<b>692.865,03</b>	<b>1.714.661,48</b>
					<b>Tilkens</b>	<b>14.012,80</b>
				<b>Autres brasseries</b>		<b>44.029,47</b>
De Gheest, dernière facture le 27 octobre						<b>1.772.703,75</b>
Tilkens à Bruxelles						

VINS LIQUEURS EAUX		1950	
<b>Carbonnelle</b>	36.001,70	18,41	%
<b>Coulembier</b>	3.013,50	1,54	%
<b>Cuykens</b>	83.212,75	42,55	%
<b>Cinzano</b>	5.641,70	2,88	%
<b>Dubonnet</b>	5.786,10	2,96	%
<b>Martini</b>	3.485,80	1,78	%
<b>Roussel</b>	5.650,70	2,89	%
<b>Six Maurice</b>	37.997,20	19,43	%
<b>Sobybel</b>	5.273,90	2,70	%
<b>Top Bronnen</b>	5.960,50	3,05	%
<b>Divers</b>	3.535,35	1,81	%
	<b>195.559,20</b>	<b>100,00</b>	%



1951	Cambier	Tilkens	Cuykens	Vandenstock	Union	Total
<b>Trim 1</b>	3.932,50	3.689,00	112.871,68	2.225,00	94.079,20	<b>216.797,38</b>
%	1,81	1,70	52,06	1,03	43,39	
<b>Trim 2</b>	18.225,50	5.349,90	246.426,90	4.405,50	149.801,45	<b>424.209,25</b>
%	4,30	1,26	58,09	1,04	35,31	
<b>Trim 3</b>	18.673,00	12.295,00	315.657,90	7.345,55	151.488,05	<b>505.459,50</b>
%	3,69	2,43	62,45	1,45	29,97	
<b>Trim 4</b>	14.811,00	5.848,00	386.364,55		142.299,30	<b>549.322,85</b>
%	2,70	1,06	70,33		25,90	
	<b>55.642,00</b>	<b>27.181,90</b>	<b>1.061.321,03</b>	<b>13.976,05</b>	<b>537.668,00</b>	<b>1.695.788,98</b>
				<b>Autres brasseries</b>		<b>20.157,17</b>
						<b>1.715.946,15</b>

VINS LIQUEURS EAUX		1951	
Bourgeois	2.555,00	1,33	%
Carbonnelle	32.240,20	16,75	%
Cinzano	1.708,00	0,89	%
Cuykens	72.734,00	37,78	%
Latteur Delbryere	3.495,00	1,82	%
Dubbel SA	11.833,60	6,15	%
Gde Dist Charleroi	6.304,00	3,27	%
Lausot & Cie	13.970,00	7,26	%
Schmidt	8.816,00	4,58	%
Six Maurice	31.519,40	16,37	%
Sobybel	5.160,50	2,68	%
Divers	2.188,80	1,14	%
	<b>192.524,50</b>	<b>100,00</b>	
Bourgeois, brasserie à Froyennes			
Latteur-Delbryere à Gosselies			
Grande distillerie de Charleroi à Charleroi			
Lausot et Cié, vins à Beaune			
Schmidt à Bruxelles			

1952	Cambier	Tilkens	Cuykens	Vandenstock	Union	Total
Trim 1	22.104,00	21.493,00	160.497,48	2.225,00	74.149,05	<b>280.468,53</b>
%	7,88	7,66	57,22	0,79	26,44	
Trim 2	7.694,00	2.321,00	395.062,00	7.742,70	95.484,43	<b>508.304,13</b>
%	1,51	0,46	77,72	1,52	18,78	
Trim 3	28.542,00	14.610,00	371.359,25	12.567,80	94.742,85	<b>521.821,90</b>
%	5,47	2,80	71,17	2,41	18,16	
Trim 4	9.818,50	5.021,00	440.993,25	2.153,80	64.605,00	<b>522.591,55</b>
%	1,88	0,96	84,39	0,41	12,36	
	<b>68.158,50</b>	<b>43.445,00</b>	<b>1.367.911,98</b>	<b>24.689,30</b>	<b>328.981,33</b>	<b>1.833.186,11</b>
				Autres brasseries		<b>27.401,44</b>
						<b>1.860.587,55</b>

VINS LIQUEURS EAUX		1952	
Carbonnelle	26.847,00	12,83	%
Cinzano	3.898,00	1,86	%
Cuyckens	100.309,60	47,95	%
Dubonnet	5.967,00	2,85	%
Fauvarque	7.237,00	3,46	%
Gde Dist Charl	2.408,50	1,15	%
Martini	8.720,00	4,17	%
Schmidt	2.939,00	1,40	%
Six Maurice	41.236,00	19,71	%
Sobybel	3.096,50	1,48	%
Divers	6.543,00	3,13	%
	<b>209.201,60</b>	<b>100,00</b>	
Michel Fauvarque & Cie à Bruxelles			





1953	Cambier	Cuykens	Roelants	Tilkens	Union	Vandenstock	Total
<b>Trim 1</b>	6.352,50	276.935,55			52.768,00		<b>336.056,05</b>
%	1,89	82,41			15,70		
<b>Trim 2</b>	19.247,50	332.633,64	14.526,00	13.290,00	89.203,00	7.302,60	<b>476.202,74</b>
%	4,04	69,85	3,05	2,79	18,73	1,53	
<b>Trim 3</b>	29.575,50	161.925,50	95.936,00	17.944,50	98.059,00	14.471,70	<b>417.912,20</b>
%	7,08	38,75	22,96	4,29	23,46	3,46	
<b>Trim 4</b>	7.720,00	330.034,55	176.206,00	2.938,20	76.629,00	8.534,70	<b>602.062,45</b>
%	1,28	54,82	29,27	0,49	12,73	1,42	
	<b>62.895,50</b>	<b>1.101.529,24</b>	<b>286.668,00</b>	<b>34.172,70</b>	<b>316.659,00</b>	<b>30.309,00</b>	<b>1.832.233,44</b>
						<b>Breugel</b>	<b>2.491,00</b>
						<b>Dortmund</b>	<b>17.800,00</b>
Roelants à Bruxelles, à partir du 11 juin					<b>Autres brasseries</b>		<b>5.048,31</b>
Breugel à Anvers, décembre							<b>25.339,31</b>
Wenker à Dortmund, décembre							<b>1.882.912,06</b>

VINS LIQUEURS EAUX		1953	
<b>Belin Lecocq</b>	15.952,80	8,10	%
<b>Carbonnelle</b>	14.518,00	7,37	%
<b>Cuykens</b>	82.800,70	42,02	%
<b>Dubbel</b>	5.967,00	3,03	%
<b>Dubonnet</b>	5.967,00	3,03	%
<b>Gde Dist Charleroi</b>	4.038,00	2,05	%
<b>Martini</b>	12.131,00	3,51	%
<b>Max L</b>	8.140,00	6,63	%
<b>Pfalz</b>	10.914,00	5,54	%
<b>Reine Pedauque</b>	2.230,00	1,13	%
<b>Six Maurice</b>	25.074,00	12,90	%
<b>Sobybel</b>	3.096,50	1,57	%
<b>Divers</b>	6.238,00	3,14	%
	<b>197.067,00</b>	<b>100,00</b>	%
Belin-Lecocq à Taintignies			
Max L à Beaune			
Pfalz, Schloss Wagenheim à Pfalz			
Reine Pedauque à Aloxe Corton			



Le 23 mars 1966, Pierre Léon Cousinne demeurant à Oostduinkerke déclare auprès du Registre de commerce de Tournai, sous la dénomination « Brasserie Cousinne, chaussée de Lannoy n° 108 », déjà immatriculée sous le n° 190, un « commerce de gros et de détail en bières, limonades, eaux de boissons, vins, spiritueux et alcool à l'exclusion de la fabrication, de la mise en bouteilles, du traitement et du transvasement des vins, vins de fruits et boissons vineuses et de la vente des vins et vins de liqueurs en cercles ». Début de l'activité, le 15 janvier 1966<sup>100</sup>.

En 1968, la brasserie est « achetée » par la Brasserie Wielemans à Bruxelles<sup>101</sup> qui est, elle-même, reprise par la brasserie Artois en 1979. Selon la radiation au registre de commerce de Tournai, datée du 8 janvier 1969, l'activité a pris fin le 31 décembre 1968.

Pierre Léon Cousinne réalise d'importants investissements immobiliers en France et à Oostduinkerke où il décède le 2 juillet 1994, Gabrielle Defontaines décède à Landas le 30 septembre 1995.

#### 10. Georges Laurent (1924-1966) et Jacqueline Cousinne (1930- )

Le 12 septembre 1950, Georges Eloi Paul Laurent, sélectionneur obtenteur expérimentation de graines céréalières, né à Orchies (Nord) le 22 décembre 1924 et y domicilié épouse à Froyennes **Jacqueline Cousinne**. Georges Laurent décède à Landas, le 14 avril 1966.



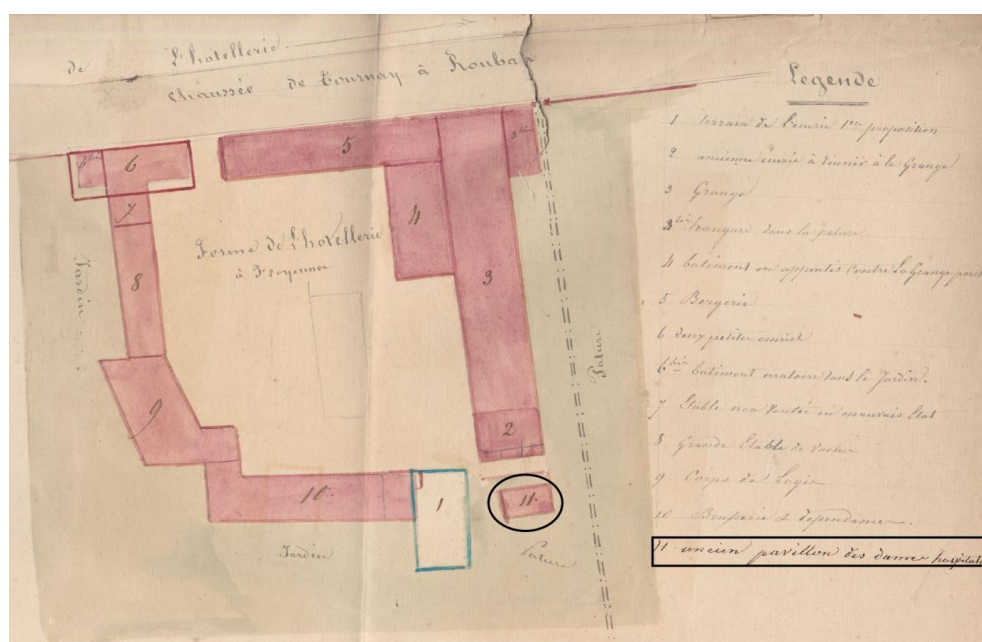
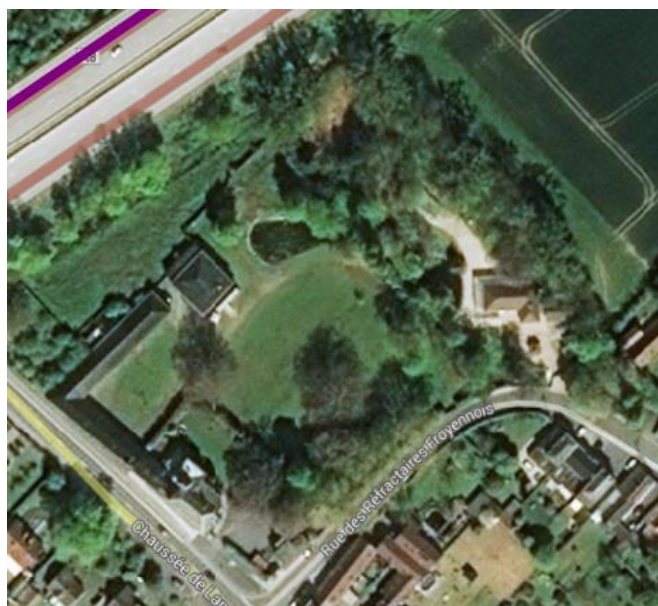
Pierre Cousinne, au bras de la mère de Georges Laurent, au mariage de sa fille Jacqueline.

---

<sup>100</sup> AÉT, Archives du registre de commerce de Tournai, n° 190. La vente prend fin le 31 décembre 1968, la radiation au registre de commerce est datée du 8 janvier 1969.

<sup>101</sup> Jean Paul VAES, *Wielemans-Ceuppens grandeur et décadence d'une brasserie*, dans *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 8, juin 1990, p. 20. Il serait plus exact de parler de cession de commerce puisqu'une vente immobilière figure dans les registres des Hypothèques à Tournai.

## 11. L'Hôtellerie aujourd'hui



Le parc a été agrandi par la démolition de la brasserie, de l'ancien corps de logis et l'étable attenante<sup>102</sup>.

L'ancien « Pavillon des dames hospitalières » ou « Petit château », dans le prolongement de la grange, est devenu la résidence de la famille<sup>103</sup>.

<sup>102</sup> Nous ignorons quand ces démolitions ont été effectuées.

<sup>103</sup> Le pavillon était la « Maison de campagne » des religieuses de l'Hôpital Notre Dame. (Acte du 6 avril 1725 devant le notaire S.L.J. Hayoit à Tournai, cité par A. VANDENNIEUWENBORG, op.cit.p.148).



## 12. L'Oustau du Vert Galant



Le 7 décembre 1966, Pierre Léon Cousinne divise la propriété et vend la maison de maître, sur une superficie de 18a 7ca à Antoine Wynant<sup>104</sup> qui en fait un restaurant. L'ancienne écurie, en blanc sur la photo, fait partie de la vente et devient une salle de réception<sup>105</sup>.

Vendeur, Pierre Cousine veille rigoureusement aux intérêts de sa brasserie. Il exige que les acquéreurs s'engagent jusqu'au 31 décembre 1976 à exploiter dans l'immeuble vendu un fonds de commerce de débit de boissons accessoirement à celui d'hôtel restaurant ; qu'ils s'engagent également de ne débiter ni laisser débiter que les bières, eaux de boissons ou limonades, en futs et en bouteilles fabriquées ou vendues par Pierre Cousinne à l'exclusion de toutes autres, même s'ils exploitaient l'immeuble indirectement en gérance ou autrement.

L'obligation porte également sur les apéritifs, et l'engagement d'imposer aux preneurs, en cas de location, la signature - vis-à-vis de Pierre Cousinne - un contrat de fournitures exclusives d'une durée suffisante pour respecter le terme précité, et de stipuler formellement cette obligation dans la convention de location éventuelle.

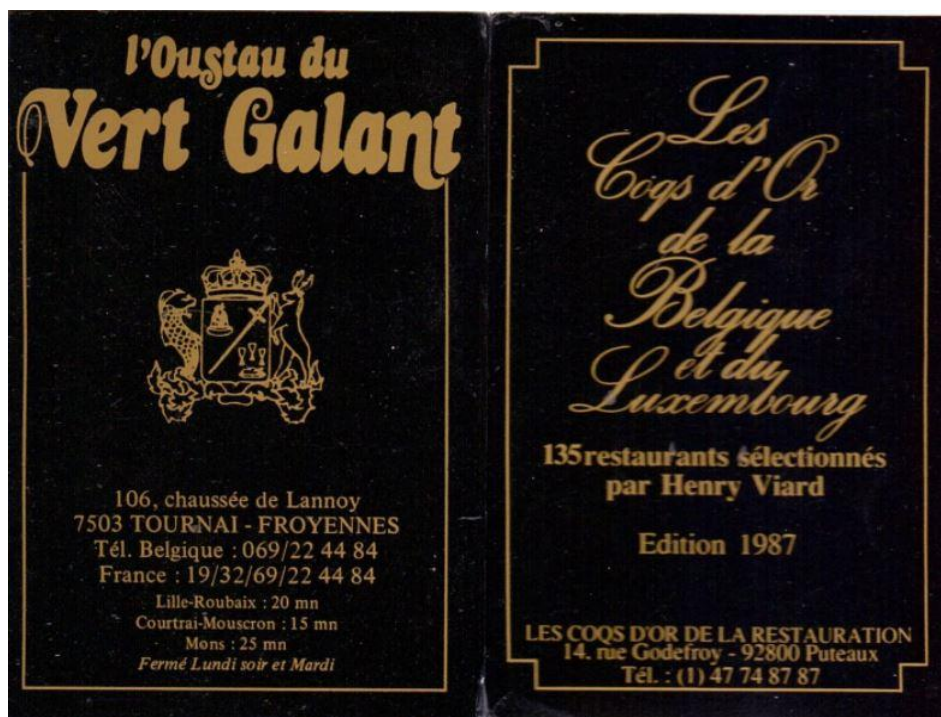
En cas de vente de l'immeuble, les acquéreurs s'engagent à imposer au nouvel acquéreur le respect de ces engagements et à stipuler expressément cette obligation dans l'acte de vente. Celle-ci est valable, tant à l'égard de Pierre Cousinne que vis-à-vis de toute autre personne ou brasserie à désigner par lui et peu importe le commerce auquel l'immeuble pourrait être affecté. Que ce soit café, cantine, friture, etc.

En 1981, le restaurant est acquis par Mr. Roger Ghislain Vanhoutte et Mme. Araceli Mondo Bejanoro, ils le revendent deux ans plus tard à la société Ferlin Tutrice.

---

<sup>104</sup> Antoine Louis Laurent Wynant, restaurateur, né à Anvers le 3 mai 1933 et son épouse Christiane Mathilde Danhieux, née à Watermael-Boitsfort le 24 janvier 1944, demeuraient ensemble, rue de Lannoy n° 106 au moment de la vente. Prix de la vente, 1.200.000 francs.

<sup>105</sup> AÉT, *Hypothèques Tournai*, n° 8736/42. Acte de vente devant le notaire Lecroart.



Le 22 mars 1994 le restaurant est cédé à la famille Malfait. En 2020, le restaurateur prend sa retraite et la maison est louée avec option d'achat, on y trouve désormais des bureaux et un commerce.

### 13. La chapelle Notre Dame à l'Oiseau



« Face à la ferme de L'Hôtellerie on peut voir la chapelle de Notre Dame à l'Oiseau mieux connue sous le nom de chapelle Cousinne.

Au XVIème et XVIIème siècle, ce fut la chapelle des lépreux car ceux-ci venaient de l'abbaye des Prés (rue Frinoise) se faire soigner à la léproserie située à la ferme de L'Hôtellerie<sup>106</sup> par le chemin des Nonnettes tandis que ceux de l'abbaye Saint Martin venaient par le chemin des Moines via le chemin de Willems.

Cette chapelle, détruite pendant la guerre est reconstruite en beaux matériaux par la famille Cousinne<sup>107</sup> ».

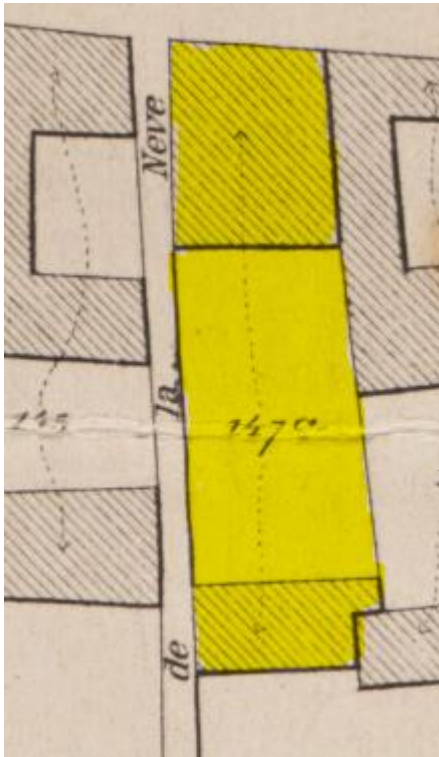
<sup>106</sup> Nous n'avons pas trouvé d'autres documents confirmant l'existence d'une léproserie à la ferme de L'Hôtellerie.

<sup>107</sup> *Chapelles, Calvaires et Potaies du grand Tournai*, Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, Section Arts et Traditions populaires, 1992 ;



## La brasserie Saint Jacques à Tournai

Le 11 juin 1806, **Pierre Joseph Cousinne**, achète à Mme de Bettignies la maison quai des Salines, 24 pour le prix de 12.000 francs, par acte devant le notaire Auverlot.



Le 26 novembre 1806, **Charles Joseph Cousinne**, né à Froyennes le 22 octobre 1775, cultivateur et brasseur domicilié à Froyennes, épouse à Sainghin-en-Mélantois (Nord), sa cousine, Marie Catherine Masquelier née dans cette commune le 2 décembre 1780, fille d'Adrien Marc Masquelier (+/- 1730 - 1814) et de Marie Evrard (1746- 1784). Pierre Dominique Cousinne, frères de l'époux et témoin au mariage est dit : cultivateur à Froyennes.

Une brasserie est aménagée dans le bâtiment : *La Brasserie Saint Jacques*.

Plan Popp, Quai des Salines n° 24

L'acquisition de plusieurs cabarets témoigne de la prospérité de la brasserie :

Une maison à usage d'auberge connue sous le nom du « *Grand Salon* » au faubourg des Sept Fontaines, tenant à la route de Tournai à Courtrai, acquise devant le notaire Vinchent le 29 novembre 1813.

Une maison avec écurie et autres édifices à usage de cabaret enseignée « *La Pomme d'Argent* » et précédemment enseignée « *La Porte Royale* » située Vieux Marché aux Vaches (actuellement place de Lille), faisant le coin de la rue des Carmes acquise le 9 mars 1815 sur recours public devant le notaire Henry-Haghe.

Une maison à usage de cabaret enseignée « *Le Nouveau Ramon* » rue du Four Chapitre, acquise devant le notaire Charles Simon le 15 septembre 1819.

Une maison à usage de cabaret enseignée « *Le Petit Rivage* », quai des Salines n° 18 acquise le 3 octobre 1826 d'Augustine Tonnelier et consorts par acte devant le notaire Daumerye le 23 octobre 1826.

Charles Cousinne décède, quai des Salines, le 18 décembre 1820.

En 1826, lors de l'acquisition du cabaret « *Le Petit Rivage* », Angélique Masquelier est dite « *marchande brasseuse* », elle décède, quai des Salines, le 26 avril 1834.

Ses héritiers confient la vente des immeubles de la succession au notaire Charles Simon<sup>108</sup>

Les vendeurs sont :

Joséphine Cousinne, née à Tournai le 28 août 1807 épouse de Juvénal Mazy, chirurgien accoucheur, demeurant à Tournai et les demoiselles Justine Cousinne<sup>109</sup> et Pauline Cousinne, née à Tournai le 14 juin 1812, célibataires majeures, demeurant à Tournai, propriétaires indivis par succession de leurs parents Charles Cousine et Marie Catherine Masquelier.

La maison du quai des Salines, anciennement à usage de brasserie, nommée la « *Brasserie Saint Jacques* », et les cabarets ne trouvent pas d'acquéreurs.

Le 19 février 1848, par acte devant le notaire Léonard Simon, les sœurs Cousinne vendent l'ancienne brasserie pour le prix de 21.956 francs et 66 centimes, à Adolphe Tonnelier, à la tête de la Société des artilleurs volontaires de Tournai depuis 1832. Il décède, quai des Salines, le 7 mars 1859.

Après le décès, la maison est mise en vente. La maison est spacieuse. Les issues dans la ruelle, les dépendances et le jardin permettaient d'y établir une brasserie :

« Un bel hôtel, tenant d'un côté à la ruelle de la Nève dans laquelle il a deux issues, d'autres à M. Delwart et par derrière à M. de Cambry. Cette propriété, d'une superficie de 7a 48ca, consiste au rez-de-chaussée, en un portique, vestibule, grand salon ayant vue sur le quai, glace de cheminée, pièce suivante, cuisine, pompe à deux eaux, une salle à manger, glace à la cheminée et armoires, éclairée sur le jardin, antichambre ; une cuisine souterraine, buanderie, cuve dite bouilleau, galerie, plusieurs caves, caveaux et dépendances sous toit le corps de logis.

A l'étage, escalier, entresol, une grande chambre prenant jour sur le quai, deux autres chambres et cabinet ; une grande chambre sur le jardin, autre chambre, cabinets et dépendances, le tout surmonté de quatre belles mansardes, grand corridor et grenier.

Grand jardin, serres contiguës avec réservoir d'eau, remises, écurie et dépendances, surmontées d'un grenier<sup>110</sup> »

---

<sup>108</sup> Acte du 5 juillet 1834. *La Feuille de Tournai* du 8 juin 1834.

<sup>109</sup> **Justine Cousinne** ne figure pas dans les actes d'État civil mais bien Philippine Cousinne, née à Tournai le 25 avril 1810.

<sup>110</sup> *La Feuille de Tournai* n° 163 du 25 août 1860.

## Sources et bibliographie

### Archives de la cathédrale à Tournai.

*Comptes des revenus de l'hôpital Notre Dame, 1766-1793.*  
*Froyennes, plan terrier, 1791.*

### Archives de l'État à Tournai

*Archives de la Commission des Hospices civils de Tournai.*  
*Bureau des hypothèques de Tournai.*  
*Notariat*  
*Registre de commerce de Tournai.*  
*La Feuille de Tournai.*

### Archives de la famille Cousinne

### Bibliothèque royale

*Carte de Ferraris :*  
<https://www.kbr.be/fr/projets/la-carte-de-ferraris/>  
*POPP (P.-C.) Plan cadastral de la commune de Froyennes :*  
[www.cartesius.be](http://www.cartesius.be)  
*Le Courrier de l'Escaut :*  
[www.belgicapress.be](http://www.belgicapress.be)

### Google livres

DE REIFFENBERG, *Chronique rimée de Philippe Mouskès*, tome II, p. cccxiii.  
*Enquête sur l'industrie linière, interrogatoires*, Ministère de l'Intérieur, Direction de l'industrie, Bruxelles, 1841.

### Bibliographie

*Chapelles, Calvaires et Potaes du grand Tournai*, Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, Section Arts et Traditions populaires, 1992.  
BAUSIERS, (C.) *Les monuments aux morts de la ville de Tournai*. Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, Section Arts et Traditions populaires, 1998.  
CHOTIN (A.-G.), *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, Tournai, 1840.  
DESMAELE (B.), JANSSENS (W.), *Brasseries et Brasseurs à Tournai au XIX<sup>e</sup> siècle, 1830-1914*. Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, 2021.  
DESMONS (F.), *Maire, guide du promeneur dans Revue Tournaisienne*, 1909, pp. 124-129.  
DESQUEPER (D.), *Froyennes, Registres paroissiaux 1590 - 1796*, AGHB, 2012.  
DUPIRE (F.), *Froyennes, Registres paroissiaux 1796 - 1910*, AGHB, 2012.  
LEFEBVRE (G.) *Biographies tournaisiennes*, Tournai, 1990.  
SEVRIN (R.) DESREUMAUX (R.) *Les cartes et plans terriers conservés aux archives capitulaires de Tournai* dans *Annales de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai*, tome 25, 1977.  
VAES (J-P), *Wielemans-Ceuppens grandeur et décadence d'une brasserie* dans *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 8, juin 1990.  
VANDENNIEUWENBORG (A.), *Histoire de Froyennes*, 1965.

## Table des matières

Présentation.....	2
La ferme de L'Hôtellerie.....	3
1. Jean Duriez (1636 -1706) et Nicolas Duriez (1680 -1730).....	4
2. Jean Baptiste Mullier (1692 -1742) et Marie Thérèse Vanlerberghe (1690 -1760).....	4
3. Guillaume François Delannoy (1720-1769) et Marie Angélique Masquelier (1734-1807) ..	6
4. Pierre Joseph Cousinne (1740-1818) et Marie Angélique Masquelier (1734-1807) .....	9
5. Pierre Dominique Joseph Cousinne (1773-1826) et Sophie Lambelin (1788-1864).....	11
6. Pierre Dominique Joseph Cousinne, fils (1816-1887) et Joséphine Jouret (1824-1909) ...	15
7. Léon Charles Cousinne (1856-1933) et Marie Aimée Payen (1856-1885).....	22
8. Georges Cousinne (1880-1941) et Marie Brébart (1882-1966) .....	34
La société en nom collectif « G. Cousinne & J. Brame » .....	35
La vie au village.....	40
Décès de Georges Cousinne.....	41
L'Hôtellerie en 1942.....	42
9. Pierre Léon Cousinne (1904-1994) et Gabrielle Defontaines (1910-1995) .....	43
10. Georges Laurent (1924-1966) et Jacqueline Cousinne (1930- ) .....	50
11. L'Hôtellerie aujourd'hui.....	51
12. L'Oustau du Vert Galant .....	52
13. La chapelle Notre Dame à l'Oiseau.....	53
La brasserie Saint Jacques à Tournai .....	54
Sources et bibliographie .....	56